

TRENTE-SEPTIÈME SESSION DE LA 50^e LÉGISLATURE

Session du Grand Conseil des 30 et 31 mars 2021

**Séance du mercredi 31 mars 2021, à 13h30,
au Pavillon des Sports, à La Chaux-de-Fonds**

Présidence de M. Baptiste Hunkeler, président

PRÉSENCE

Présents : 105 députées et députés, 6 députées suppléantes et députés suppléants

Députées et députés excusés

M^{me} Olga Barben

M^{me} Carole Bill

M. Théo Bregnard

M. Blaise Fivaz

M^{me} Josette Frésard

M. Jean-Daniel Jeanneret-Grosjean

M^{me} Assamoi Rose lièvre

M. Jean-Luc Pieren

M. Laurent Suter

M. Daniel Ziegler

*Députées suppléantes et députés suppléants
en remplacement*

—

M^{me} Anne Dominique Reinhard

M^{me} Léa Eichenberger

—

M^{me} Crystel Graf

—

M. Romain Dubois

—

M. Jan Homberger

M. Karim Boukhris

RAPPORT 21.001 – CONTOURNEMENT EST DE LA CHAUX-DE-FONDS PAR LA H18 (SUITE)

Débat d'entrée en matière (suite)

Le président : – Nous reprenons le traitement de l'objet 21.001, Contournement est de La Chaux-de-Fonds par la H18. C'est avec plaisir que nous donnons la parole au Conseil d'État.

M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement : – Nous la prenons effectivement volontiers !

Merci tout d'abord à l'appréciation des groupes, largement favorables au projet de contournement H18, est de La Chaux-de-Fonds. Un projet, vous l'avez bien compris, majeur de la stratégie Mobilité 2030, une stratégie Mobilité 2030 qu'on vous a proposée il y a six ans maintenant, qui a été soutenue largement, unanimement, par les groupes politiques que vous représentez. C'est une stratégie de complémentarité entre transports publics, route et mobilité douce. Elle a permis d'obtenir le soutien de 84% de la population, il faut s'en souvenir. Notre population neuchâteloise

est convaincue de cette stratégie, faut-il maintenant la mettre en œuvre pleinement. Nous y travaillons depuis quelques années maintenant et arrivons à la réalisation des projets majeurs. Projets majeurs qui bénéficient du soutien de la Confédération et, quelque part, c'était aussi une des raisons de la stratégie Mobilité 2030 de réunir les visions politiques, les régions de ce canton autour d'une stratégie de complémentarité, encore une fois, route, transports publics et mobilité douce.

Donc, maintenant, nous concrétisons, avec, en 2021, les travaux préparatoires du contournement du Locle, avec, entre 2021 et 2035, les études puis les travaux pour la réalisation de la ligne directe – sachez que nous collaborons de manière très active aujourd'hui avec les CFF et l'Office fédéral des transports (OFT) pour les études complémentaires sur la ligne directe, le tracé définitif devrait être connu à l'automne –, puis finalement un projet majeur aussi, celui du contournement est que nous souhaitons réaliser entre 2022 et 2026. Contournement qui a nécessité dix ans d'études, de travaux préliminaires pour avoir un projet véritablement mûr. Le projet est aujourd'hui mûr, il peut partir en construction, en lien bien sûr au Plan directeur partiel des mobilités (PDPM), au plan de mobilité de la ville de La Chaux-de-Fonds. Cela nous permet de vous dire que nous avons travaillé véritablement en partenariat avec la ville de La Chaux-de-Fonds sur le projet du PDPM et sur le contournement est, H18. Finalement, votre adhésion large à ce projet montre que le partenariat a fonctionné et que nous sommes prêts aujourd'hui à réaliser cette infrastructure qui est une opportunité majeure pour la ville de La Chaux-de-Fonds, celle de sortir le trafic du centre-ville bien sûr, avec moins de nuisances sonores au centre-ville, moins de particules fines, moins de danger, plus de sécurité, plus de mobilité douce, plus de transports publics. C'est cela, la stratégie Mobilité 2030 ; ce projet est de ce point de vue-là très exemplatif. Mais au-delà des enjeux de la mobilité, il y a l'enjeu plus global de renforcer la qualité de vie, l'attractivité résidentielle et économique de La Chaux-de-Fonds, du centre-ville de La Chaux-de-Fonds qui le mérite bien.

Cette vision du Conseil d'État, comme déjà dit, a été partagée avec la ville de La Chaux-de-Fonds, nous dirions même plus largement avec la population neuchâteloise via la stratégie Mobilité 2030, largement soutenue. Aujourd'hui, le projet de contournement est également cette vision soutenue par d'autres associations, citons l'Association transports et environnement (ATE) avec laquelle un gros travail a été réalisé pour se mettre d'accord sur le projet lui-même, mais également le plan de mobilité de la ville de La Chaux-de-Fonds. En lien avec l'étude d'impact sur l'environnement, nous avons aussi obtenu le soutien de l'Office fédéral de l'environnement, ce qui n'est pas anodin. Nous avons également convaincu WWF et Pro Natura, qui n'ont pas fait opposition au projet de contournement, vu la qualité paysagère du projet H18, avec, sur 200 mètres effectivement, aux Petites Crosettes, une tranchée ouverte qui sera habillée de buttes et de végétalisation qui permettent de bien intégrer cette entrée dans le tunnel vers le tunnel des Arêtes.

Nous conclurons en rappelant que ce projet plus le PDPM ont véritablement la capacité de transformer la ville de La Chaux-de-Fonds, de valoriser enfin son centre-ville historique comme ailleurs en Suisse, et bientôt au Locle puisque nous allons bien de l'avant avec le contournement H20. Nous allons ainsi renforcer l'attractivité résidentielle, commerciale et économique de la ville de La Chaux-de-Fonds, et les derniers chiffres démographiques – une certaine déprise – montrent la nécessité d'aller de l'avant aujourd'hui et de ne pas reporter aux calendes grecques un projet qui, par ailleurs, est mûr et soutenu largement à travers la population neuchâteloise, chaux-de-fonnière bien sûr, et même avec les associations garantes d'une mobilité durable.

Merci dès lors pour votre soutien à ce projet, et nous nous permettons, Monsieur le président, de répondre encore à quelques questions. Tout d'abord, les questions du groupe Vert'Libéral-PDC sur le processus de consultation quant au PDPM. Oui, le PDPM a fait l'objet d'une consultation, c'était sauf erreur en juin de l'année passée, en parallèle de la mise à l'enquête du projet H18. Nous avons eu l'occasion aussi de notre côté de mettre des annonces dans la presse, faire un communiqué de presse également, pas repris malheureusement par la presse mais malgré tout, pour annoncer le projet H18 mais aussi le PDPM qui, encore une fois, a fait l'objet d'une consultation en bonne et due forme.

Aussi pour le groupe Vert'Libéral-PDC, mais nous dirions les Verts plus largement, vous insistez, et c'est juste, sur la nécessité aujourd'hui d'investir d'autant plus dans les transports publics, et c'est ce que nous faisons : nous réalisons la première étape du RER neuchâtelois cette année, la ligne directe est en étude avec l'OFT, les CFF, pour une réalisation d'ici à 2035, comme prévu dans le cadre du programme de développement stratégique (PRODES) 2035 ; nous investissons largement dans la ligne des horlogers entre La Chaux-de-Fonds, le Locle et Morteau ; nous allons investir dans une nouvelle gare du côté de Malakoff – une nouvelle halte, plus modestement, mais malgré tout ;

le matériel roulant vers Les Ponts-de-Martel sera modernisé. À tout point de vue, dans toutes les régions du canton, nous investissons pour les transports publics ; pensez aussi à l'horaire 2016 et la cadence à la demi-heure installée assez largement entre le Haut et le Bas, et vers le Val-de-Travers. Ce qui nous permet de vous dire aussi qu'on va vers la cadence à la demi-heure sur la ligne du pied du Jura à l'horizon 2017. Les investissements sont donc là dans le domaine des transports publics et continueront dans les quinze prochaines années grâce au soutien de la Confédération, grâce à la stratégie Mobilité 2030 de complémentarité entre les différents types de transports.

Pour ce qui est du PDPM et l'amendement, nous avons eu l'occasion de le dire en commission, pour nous cet amendement est tout à fait défendable. Il a été reformulé par nos soins pour une question de légistique, mais globalement, nous pouvons vous encourager à soutenir l'amendement parce que de toute manière, le département était prêt à signer le PDPM pour qu'il soit liant avec la ville de La Chaux-de-Fonds. Et sachez-le, le PDPM est signé déjà depuis lundi, cette ratification a eu lieu. De ce point de vue-là, vous pouvez ou non soutenir l'amendement, son but est réalisé. Nous pouvons vous motiver malgré tout à le soutenir pour aller jusqu'au bout de la démarche.

Pour ce qui est du groupe PopVertsSol, plusieurs questions ont déjà été répondues. Vous avez évoqué le plan climat cantonal en considérant qu'il n'était en l'état pas assez ambitieux. Nous avons eu l'occasion de le dire tout à l'heure, le degré d'ambition qu'il a, ce n'est pas 20 millions de francs d'investissements, c'est 55 millions de francs d'investissements cantonaux que prévoit le plan climat cantonal. Nous dirions que c'est même 100 millions de francs parce que l'on va chercher plus de 50 millions de francs fédéraux pour réaliser ce plan climat sur les cinq prochaines années. Notre ambition est très présente, elle est même beaucoup plus forte que lors du traitement, ici même, de la loi cantonale sur l'énergie en septembre passé, où vous avez déjà félicité le Conseil d'État quant à son ambition. Alors, aujourd'hui, nous ne comprenons pas bien votre critique sur le plan climat qui va largement plus loin que la loi sur l'énergie de septembre passé.

Pour ce qui est de l'évocation, Madame Sera Pantillon, du fait que le groupe PopVertsSol – ou une partie du groupe PopVertsSol, c'est comme cela que nous le comprenons – s'éloigne maintenant de Mobilité 2030, à dire que vous n'êtes plus à soutenir une politique de complémentarité mais de ne soutenir que les investissements qui touchent aux transports publics et à la mobilité douce, nous le regrettons parce que ce n'est pas comme cela qu'on réussit à construire une large majorité, une conviction, et à obtenir les financements fédéraux pour nos différentes infrastructures, notamment de transports publics. Si le groupe PopVertsSol, ou une partie du groupe PopVertsSol prend des distances avec Mobilité 2030, on ne peut que le regretter, car c'est cela qui nous a conduits jusque-là, au succès, et qui nous conduira encore à l'avenir vers le succès d'une mobilité toujours plus durable.

Et finalement, pour ce qui est du groupe UDC, nous aimerions vous dire qu'en termes de mobilité pendulaire au sens large, nous insistons auprès des entreprises qui se développent, qui viennent s'implanter, pour réaliser des plans de mobilité. Donc, c'est une demande des communes, du canton, pour toujours plus de plans de mobilité, pour que cette mobilité soit durable, vers notamment du covoiturage, qui se développe bien en transfrontalier, il faut le dire. On aimerait encore plus, mais il se développe. Pour notre part, nous développons aussi l'offre en transports publics avec, nous l'avons dit, tout d'abord la modernisation de la ligne des horlogers de part et d'autre de la frontière. Sachez, si aujourd'hui, du côté de Morteau, des investissements importants sont en réalisation, c'est aussi grâce à la pression que le Conseil d'État neuchâtelois a fait sur nos voisins – nos amis et voisins franc-comtois et bourguignons – pour que les investissements soient aussi réalisés entre Besançon, Morteau et le Col des Roches, et pas seulement sur territoire suisse. On les remercie au passage pour avoir débloqué des montants importants quant à cette modernisation.

Puis, dans le cadre du Projet d'agglomération de quatrième génération, M^{me} Sera Pantillon le sait bien, nous allons aussi vers toute une série de mesures complémentaires, en matière de *Park & Ride* par exemple, pour aller vers d'autant plus de mobilité durable.

Nos efforts se font donc largement dans le domaine de la route bien sûr, de la mobilité douce, des transports publics, et aujourd'hui, vous avez à valider, nous l'espérons, le contournement H18 de La Chaux-de-Fonds qui est très symbolique, qui apportera par ailleurs le rebond d'attractivité résidentielle, économique et commerciale dont La Chaux-de-Fonds a besoin. Merci pour votre soutien.

M. Marc Fatton (PVS) :– Les Verts des Montagnes ont beaucoup œuvré pour faire avancer le PDPM en commission à La Chaux-de-Fonds. Plusieurs propositions d'amélioration vertes ont été balayées, souvent pour des raisons budgétaires. Mais, depuis, les oppositions déposées corroborent notre vision.

Nous espérions que les contournements H18/H20, les « poches 30km/h » du plan directeur et les mesures d'un plan de stationnement apporteraient un bol d'air à La Chaux-de-Fonds, mais force est de constater en lisant les charges de trafic prévues à l'horizon 2035, avec le contournement et les mesures d'accompagnement, que seul l'hypercentre, la ville historique sera la grande gagnante. Un regain d'image, un nouvel élan et indéniablement un centre plus attractif pour les touristes, les chalands et les indigènes. Mais en creusant un peu et d'après les projections des charges du trafic, il y a un revers à cette médaille : des quartiers périphériques subiront de nouvelles nuisances, d'autres axes seront en surcharge, la pression du trafic sera encore accrue autour de la plupart des collèges.

De fait, les axes Charrière-Numa-Droz-Forges ou Étoile-Crêt-Manège-Grenier, la rue des Crêtets, ces axes de liaison souvent déjà perturbés devront endurer des hausses significatives de trafic, avec comme corollaire l'augmentation des nombreux carrefours problématiques. Nos actuelles artères principales – en fait, les routes de liaison les plus chargées – seront déplacées, avec la palme à la rue de l'Étoile et 16'000 véhicules/jour, soit une voiture toutes les 5,4 secondes 24h/24. Nous ne savons pas si vous situez la rue de l'Étoile, mais c'est cette rue qui monte aux tours de l'est, avec en bas, un feu pour les bus et en haut, un feu pour le petit train rouge qui va dans le Jura. L'augmentation du bruit et de la pollution est une diminution de la qualité de vie pour ces nombreux habitants qui habitent sur cette « petite ceinture » routière qui sera nouvellement créée. Maigre bilan pour ces citoyens de notre ville au vu des investissements consentis, et on parle même à La Chaux-de-Fonds de référendum.

Le canton aurait dû mieux assumer ses responsabilités en matière de consultation participative. On peine en effet à voir la volonté de favoriser la mobilité douce et le report modal dans ce projet. Certaines villes construisent actuellement des autoroutes à vélos. Avec la H18, on en est au stade où des associations ont dû faire des oppositions pour gagner quelques centimètres sur des solutions de pistes que l'on qualifiera de vicinales alors même que l'on se trouve sur un itinéraire de Swiss Cycling !

Dans cette portion entre les deux sous-voies notamment, nous n'avons pas vu de solution acceptable pour l'accroche des plus de 500 véhicules immatriculés dans le quartier des Cerisiers ainsi que pour les nombreux élèves du quartier – qui compte 2'000 habitants, rappelons-le – censés se rendre à pied ou en vélo jusqu'à leur collège, alors que les habitants demandent une passerelle piétonne par-dessus la ligne ferroviaire en direction de Bienne comme raccourci vers la ville.

Les Verts des Montagnes pensent que le périmètre H18 tel que présenté n'a pas été suffisamment soigné, malgré sa faible emprise, et qu'une participation de la population a été négligée. Nous déplorons qu'à ce stade de la planification, le canton ne dispose plus de marge de manœuvre pour présenter un projet qui devienne acceptable en termes de mobilité douce, de raccordement du quartier des Cerisiers et de sauvegarde du paysage. On pense ici notamment à l'opposition « Sauver les Petites-Crosettes ».

Il y en a peut-être qui s'en souviennent, lors du premier Projet d'agglomération dont dépend par ailleurs ce projet, le dossier du canton avait été retoqué par la Confédération parce qu'il manquait le volet mobilité douce. On en est encore ici au même stade d'une vision étroquée du potentiel cyclable et des aménagements en réseau, confortables et incitatifs.

Comme citoyen de La Chaux-de-Fonds, au vu des projets d'urbanisme dépendant du contournement qui nous ont été présentés, il nous est impossible de voter contre ce projet. Comme Vert et membre d'association pour la mobilité douce et l'écologie, il nous est impossible de voter pour. Donc, nous allons nous abstenir.

Mme Béatrice Haeny (LR) :– Nous vous donnons lecture du texte de notre collègue Jean-Daniel Jeanneret-Grosjean qui siège actuellement en séance du Conseil communal. Certains y verront peut-être une justification supplémentaire à l'interdiction des doubles mandats.

Notre dernière intervention dans cet hémicycle est presque posthume ; mais c'est un cri du cœur, un appel à la raison.

La H18 n'est pas une simple nouvelle route, un tunnel supplémentaire dans le gruyère neuchâtelois, mais bien un maillon essentiel d'un réseau routier cohérent, s'inscrivant dans une politique des mobilités assumée, soucieuse de durabilité et de qualité de vie.

En effet, avec l'achèvement de la N20 à l'horizon 2035, ce sera l'ensemble du trafic urbain qui diminuera en ville de La Chaux-de-Fonds, y compris sur la rue Numa-Droz. Mais la H18 permettra rapidement de soulager les quartiers de la rue de l'Hôtel-de-Ville, de la rue du Collège, de la rue Neuve et d'en faire un centre historique de la Métropole horlogère.

La H18 est également indispensable pour réaliser des aménagements urbains favorisant la mobilité douce, permettant de redonner une zone agréable à la place du Marché pour les piétons, d'améliorer la qualité de vie de centaines de riverains, mais aussi de favoriser l'attractivité du centre-ville.

La construction de la H18 est une impulsion forte et dynamique, valorisant les mobilités douces et durables. S'y opposer relève d'un aveuglement conservateur. Ne pas construire ce contournement ne réduira en rien le trafic automobile, mais niera le droit à disposer à La Chaux-de-Fonds d'un centre-ville agréable et ouvert à toutes et à tous.

Imaginez ce que serait aujourd'hui la qualité de vie en ville de Neuchâtel, et particulièrement dans les quartiers proches du lac, si les tunnels sous la ville n'avaient pas été réalisés ! Êtes-vous sûrs que la mobilité douce y serait aussi attractive ? Êtes-vous sûr que la zone piétonne serait si accueillante ? La H18 n'est pas un encouragement à la bagnole, mais une chance pour la Métropole horlogère de disposer enfin d'un contournement qui permette une politique déterminée visant une qualité de vie urbaine élevée, à l'instar des autres villes de notre pays.

La H18 est un maillon cohérent de notre réseau routier, c'est aussi une impulsion pour la mobilité douce, c'est également une impulsion en termes d'attractivité et de domiciliation dans une ville qui perd des habitants. Nous en appelons à votre responsabilité ; la H18 n'est pas une route, c'est une nécessité !

Pour une ultime fois, le député Jean-Daniel Jeanneret-Grosjean a dit.

M. Nicolas Ruedin (LR) : – Une deuxième prise de position suite au repas qui fut excellent, et nous espérons que notre prise de position ne sera pas indigeste pour certains. Nous disons simplement que si, effectivement, dans l'esprit de certains, il y a de l'idéalisme – et l'idéalisme, pour certains, c'est de supprimer la mobilité individuelle –, nous sommes tous des idéalistes ici dans cette salle. Vous savez très bien que le groupe libéral-radical prône plutôt une gestion financière rigoureuse et d'autres groupes sont à l'inverse de cette vision. Mais aujourd'hui, refuser ce contournement, c'est refuser quoi ? C'est refuser de redonner de la vie à ce poumon économique qu'est le centre de la ville de La Chaux-de-Fonds en fluidifiant le trafic, c'est refuser à nouveau l'amélioration des transports publics qui sont totalement congestionnés aux heures de pointe, donc ce n'est pas donner envie aux utilisateurs de prendre les transports publics et plutôt d'utiliser leurs véhicules privés, et c'est aussi refuser la création de voies qui sont dédiées à la mobilité douce. Sans ce contournement, sans le PDPM, il n'y aura pas plus de voies dédiées à la mobilité douce. Nous ne pouvons donc que vous inviter, les personnes qui refuseraient ou qui s'abstiendraient – puisque nous sommes là dans un vote à la majorité qualifiée, cela revient exactement au même – d'accepter grandement ce projet. Il ne faut pas faire preuve de dogmatisme ici, mais il faut penser à la population du centre-ville de La Chaux-de-Fonds et de la ville, en règle générale, de La Chaux-de-Fonds qui souhaite une amélioration de ses conditions actuelles.

M. Aël Kistler (VL-PDC) : – Après la position du groupe, nous donnerons quelques petites considérations personnelles sur le projet. Tout d'abord pour dire que nous y trouvons une certaine forme d'antinomie avec le plan climat qui se définit comme étant ambitieux, mais c'est assez paradoxal de lire qu'effectivement, dans le plan climat, il n'y a pas vraiment moyen de continuer avec un accroissement naturel du trafic, alors même qu'on devrait plutôt diminuer le trafic, parce que même si on devait mettre toutes les voitures à l'électrique, on n'atteindrait pas le but.

On doit s'interroger sur le fait qu'il va falloir investir une grande quantité d'énergie grise, de CO₂, pour une « machine », si on veut le considérer comme telle. On investit pour un tunnel, pour des machines qui continueront d'émettre du CO₂. On est donc en train de parler d'augmentation assez drastique de l'entropie, c'est le second principe de thermodynamique. Si on nous parle d'idéalisme,

nous vous répondrons que, contrairement à une réalité intersubjective que sont les finances, l'entropie est quelque chose de physique qui survivra même après l'humanité, si vraiment.

Ensuite, parler du bitume ; on va rajouter des quantités de bitume qu'on ne sait pas recycler, cela a été démontré dans cet hémicycle il n'y a pas si longtemps que cela grâce à notre collègue M. Maxime Auchlin. Malheureusement, ce sont des problèmes que l'on reporte à plus tard.

Il a été question de dire que c'était pour les enfants, c'est le porte-parole libéral-radical qui l'a fait tout à l'heure. Nous sommes un peu surpris de cette façon de le dire puisqu'on est quand même en train de générer une dette, de créer de l'argent qui se fait sur la dette puisque c'est ainsi que fonctionne notre système. Non seulement il va falloir rembourser cette dette, que ce soit en partie par le côté cantonal et/ou fédéral, il n'empêche que cela engendre un entretien à long terme. Ce n'est donc pas uniquement pour les 186 millions de francs que nous votons aujourd'hui, mais aussi pour l'entretien à long terme. Comme on l'a constaté, l'entretien constructif des routes est quelque chose qui demande énormément de ressources, et ces mêmes ressources viennent à manquer quand on veut investir dans d'autres projets dans le canton.

Nous le disions tout à l'heure, on parlait de report modal qui est absolument nécessaire pour atteindre la vision du plan climat. Nous sommes un peu surpris que l'on creuse un tunnel qui puisse se finir à l'horizon 2026 alors que la ligne directe arrivera en 2035, soit neuf ans plus tard. On s'interroge quand même quelque peu sur les priorités qui sont données politiquement ici.

Enfin, et si cela ne devait être que cela, comment nous jugeront les générations futures dans un temps long de trente ou soixante ans, quand on ne saura pas exactement de quoi le monde sera fait ? Ces millions de francs n'auraient-ils pas été mieux investis ailleurs, plus bas dans la pyramide de Maslow ?

M. Laurent Debrot (PVS) : – Pardonnez-nous si nous prenons une dernière fois la parole dans cet hémicycle – nous ne savons pas si l'on peut parler d'un hémicycle – pour dire ce qui a déjà plus ou moins été dit avec d'autres mots tout à l'heure, mais c'est notre dernier petit plaisir, vous me l'accorderez après vingt-six ans de Grand Conseil où nous n'avons jamais accepté un crédit routier, à part quelques petites exceptions, donc ce ne sera pas aujourd'hui que nous allons changer nos habitudes, vous l'aurez compris ! Aussi de parler debout, si cela ne vous dérange pas, puisque normalement, sauf erreur, les députés parlent debout depuis leur chaise, en tout cas quand on est au Château, nous ne savons pas pourquoi cette habitude a disparu, peut-être à cause de la distance des ordinateurs.

Le tunnel d'évitement est de La Chaux-de-Fonds est une mauvaise réponse à un problème bien réel. En fait, une réponse du 20^e siècle, de celles qui ont justement créé le problème de notre 21^e siècle. Le trafic motorisé qui asphyxie nos villes n'est pas nouveau et touche toutes nos agglomérations. Ce que nous nous apprêtons à faire à La Chaux-de-Fonds est en ce sens un cas d'école : pallier l'incapacité des autorités de réduire globalement le trafic est fantasmé sous des constructions lourdes et coûteuses dont l'utilité n'est pas prouvée et dont les effets secondaires ne sont pas évalués alors que largement craints. Par exemple, celui, observé depuis longtemps, de l'appel d'air de ce genre de constructions. Pourtant, le trafic dans la ville de La Chaux-de-Fonds est, selon une analyse de 2009, constitué de 65% de trafic interne, de 25% de trafic d'échange et seulement 10% de trafic de transit. Si l'on enlève l'important trafic de transit Neuchâtel-Le Locle, le tunnel ne drainera finalement que quelques pourcents du trafic. Nous avons bien compris l'espoir des Chaux-de-fonniers de revoir leur centre historique libre de toute circulation. Cet espoir est bien légitime, mais nécessite de déplacer le trafic sur d'autres rues. Alors que le plan de la ville en damier permet sans trop de difficulté et plus ou moins naturellement d'y arriver, le tunnel d'évitement semble plutôt le compliquer. En cherchant à forcer les automobilistes à l'utiliser, on les envoie artificiellement à l'autre bout de la ville, soit au nord, où ils créeront de nouveaux congestions. Il n'y a pas de miracle : en faisant faire des détours aux véhicules, on augmente globalement le trafic en ville de La Chaux-de-Fonds. Les chiffres donnés enfin par le Conseil d'Etat ont de quoi effrayer de nombreux habitants qui seront lésés par le projet. On a parlé des riverains de la Charrière, de Numa-Droz, du Grenier, et nous en passons, en particulier les usagers de l'autre centre d'activité, autour de Métropole-Centre et de la gare, qui verront eux aussi le trafic augmenter de plus de 50%. Des habitants qui se sentent trahis par leurs autorités en découvrant dans la presse, quelques jours avant le vote du Grand Conseil, à quelle sauce ils seront mangés.

Pourtant, les alternatives sont nombreuses, en particulier réduire le besoin de mobilité de la population, favoriser massivement la mobilité douce et, au final, développer des offres en transports

publics attrayantes. En particulier, l'offre transfrontalière, qui reste toujours à l'état de belles promesses, qui figure pourtant dans le plan Mobilité 2030 et dont on n'a toujours pas vu le premier clou planté.

Aujourd'hui, nous allons voter une dépense colossale qui ne convainc pas toute la population alors que des projets alternatifs qu'on attend depuis des années ne sont pas mis en œuvre, faute de budget. Seul point positif : le Conseil d'État prévoit une augmentation annuelle du trafic de 1,5% ces prochaines années contre 1,75% jusqu'à aujourd'hui. Mais si Mobilité 2030 est de voir continuer l'augmentation du trafic, nous ne voyons pas quelle est la gloire que l'on peut en tirer, même si la population l'a accepté par 84%, il paraît.

Enfin, il aurait été intéressant de chiffrer le projet en charge de CO₂. De notre côté, nous estimons à 200'000 m³ de gravats qui devront être extraits de la montagne, 30'000 m³ de béton armé, soit largement de quoi maintenir les carrières de Holcim, à l'autre bout du lac.

M. Laurent Curty (LR) : – Il ne faut pas se tromper de cible, ce n'est pas le PDPM qui fait des reports de trafic dans certaines rues, notamment sur Numa-Droz, ce n'est pas le tunnel H18. Nous invitons donc les Verts du Haut à accepter le décret. Ils pourront ensuite se battre au niveau du Conseil général de La Chaux-de-Fonds pour améliorer le PDPM afin qu'il n'y ait pas trop de report de charges sur certaines rues. Il ne faut pas se tromper de combat. Aidez-nous à revivifier la ville de La Chaux-de-Fonds !

M. Philippe Loup (S) : – À l'écoute de certaines déclarations, niant tout ou partie de la validité à ce projet de contournement par l'est de La Chaux-de-Fonds, nous nous sentons obligé à prendre la parole comme président de la commission Mobilité du Grand Conseil – parce que la commission s'est largement prononcée en faveur, sinon nous nous permettrions pas de parler à ce titre –, mais aussi comme ancien président de la commission Mobilité de la ville de Neuchâtel – dont nous nous sommes préoccupé pendant pas mal d'années – afin de rappeler certains éléments fondant ce projet non pas seulement routier mais bien plus largement d'aménagement.

Tout d'abord, ce contournement serait inopportun car allant à l'encontre de la volonté de transférer les transports individuels vers les transports en commun car sa réalisation provoquerait une recrudescence du trafic individuel. Vous avez raison, ceux qui déclarent cela, mais pas pour ce projet-ci, mais pour le précédent, celui ouvert en 1995, celui du tunnel sous La Vue-des-Alpes qui relie les deux pôles d'activités et d'habitat de ce canton. Oui, effectivement, l'ouverture de ce tunnel a provoqué cet afflux de véhicules, mais aussi, ne l'oublions pas, un développement économique et la création d'emplois en nombre. Malheureusement à l'époque – il faudra encore attendre mais c'est programmé – sans aucune amélioration des relations ferroviaires ; on ne refait pas l'histoire ! En comparaison, le contournement par l'est de La Chaux-de-Fonds est un projet d'une ampleur minime, qui ne peut provoquer de tels effets sur la circulation, d'autant plus qu'il est accompagné indirectement par le projet Mobilité 2030 qui améliorera significativement la liaison Haut-Bas de ce canton.

L'autre remarque entendue porte sur l'insuffisance du projet qui ne répondrait que très partiellement à la problématique de la circulation au centre de La Chaux-de-Fonds. Là aussi, vous avez raison, mais raison seulement si on refuse d'admettre que ce projet est accompagné d'une part par un Plan directeur partiel des mobilités, entériné par les autorités de La Chaux-de-Fonds et visiblement par le chef de département, et qu'il sera complété – on ne l'a pas dit, mais il ne faut pas l'oublier – par la déviation ouest H20 de cette ville, et qu'enfin – ce n'est écrit nulle part mais cela va de soi, et les conseillers généraux et le Conseil communal ici présents ne nous contrediront sans doute pas –, les projets de mobilité urbaine et d'aménagement public sont en constante évaluation et adaptation afin de mieux répondre aux exigences de qualité de vie, de mobilité douce et de développement au sens large du terme. C'est donc un long processus qui va se mettre en place, qui est surtout en mains de la ville de La Chaux-de-Fonds, du Conseil communal et du Conseil général, et donc des membres Verts de ce Conseil général.

Comme exemple de ce long chemin d'aménagement, nous vous donnerons celui de Neuchâtel. Dès l'ouverture des tunnels sous la ville, des manques sont apparus. La liaison nord Fahys-Parcs-Vauseyon est chargée de trafic. Autre défaut, la circulation en transit venant du Haut désireuse de prendre la direction de Lausanne. La problématique n'est pas réglée car elle est complexe et coûteuse. Enfin, la circulation par le centre demeure importante. Peut-on pour autant déclarer que

ces tunnels sont inutiles car ne répondant que partiellement à la problématique de la circulation ? Nous croyons que personne ne s'est encore permis d'émettre publiquement pareil jugement.

Les déclarations politiques les plus brèves sont souvent celles commençant par « *Ce n'est pas compliqué* » pour se terminer par « *Il n'y a qu'à* ». Toutefois, en matière de mobilité, d'aménagement urbain, de développement économique, d'amélioration du cadre de vie, les solutions existent mais exigent du temps, de l'adaptation et aussi du courage politique. Le courage politique, c'est aussi adopter un projet insatisfaisant sur certains aspects, mais qui, globalement, améliore une situation intenable aujourd'hui et qui le sera aussi dans dix ans, même avec une illusoire diminution de 50% du trafic individuel.

La création d'une zone piétonne au centre historique de La Chaux-de-Fonds a des conséquences favorables indéniables pour les habitants, les commerces et la vie sociale. Les désagréments d'une circulation plus importante pour la rue de la Charrière et une partie de Numa-Droz sont évidents, mais nous ne doutons pas que les autorités de la ville prendront la mesure de ces inconvénients et des décisions afin d'en atténuer les conséquences.

Le tout-voiture n'est plus à l'ordre du jour dans la plupart des groupes politiques. Établir des parkings-relais, revoir les gabarits des voies de transit, concevoir des plans de stationnement – Neuchâtel en a fait trois, il en est à son quatrième – au profit des résidents sont pratiqués dans bien des villes, et nous sommes sûr qu'il en sera de même pour La Chaux-de-Fonds. Les entreprises ont aussi leur rôle à jouer, par exemple en ne donnant accès à leurs parkings privés qu'aux véhicules où le covoiturage est pratiqué pour trois personnes et plus. Cela se fait d'ailleurs dans la région de Nantes par bien des entreprises. Dans ces domaines, si le Conseil d'État rechigne, le Grand Conseil pourra l'interroger, le forcer à s'expliquer. Si, dans ces domaines, le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds ne s'activerait pas, alors le Conseil général pourra le presser, pourra le tancer.

Bien sûr, vous pouvez, comme Jacques Dubochet l'a déclaré hier à la télévision, avoir un positionnement « *complètement révolutionnaire et déclarer il faut arrêter tout de suite ce CO₂, il faut arrêter ces bagnoles tout de suite. Il faut tous ensemble le faire vite, vite, vite.* » Il est certes prix Nobel, mais contrairement à nous, contrairement à vous, pas député au Grand Conseil. Mais vous pouvez aussi considérer, nous citons une autre personne, « *que c'est compliqué, et comme la crise climatique est compliquée, comme la protection de l'environnement et de la biodiversité est compliquée, il faut prendre à un moment donné les bonnes décisions politiques* », comme le déclarait hier aussi la conseillère d'État écologiste Béatrice Métraux. Dès lors, refuser ce projet de contournement signifie s'interdire de mieux maîtriser le trafic avec les nombreux outils en mains des autorités cantonales et communales.

C'est pourquoi jeter le tout ce n'est pas punir les automobilistes, mais c'est refuser à cette ville et à ses habitants une qualité de vie, un attrait dont toutes les villes importantes de ce pays se sont dotées afin d'accroître le dynamisme de leur centre.

Dès lors, acceptons ce décret et soyons tous vigilants à sa mise en œuvre et à l'ensemble des mesures d'accompagnement afin de réduire globalement le trafic automobile.

Le président : – Un petit commentaire de président sur le départ : quand nous voyons le nombre de personnes qui ont encore demandé la parole, nous nous demandons l'utilité d'avoir des porte-parole de groupe !

M. Cédric Dupraz (PVS) : – Nous allons donner un peu plus précisément la position du parti ouvrier et populaire par rapport à cet objet-là, étant nous-même membre de la commission Mobilité.

À nos yeux, l'investissement d'aujourd'hui consiste principalement en une normalisation des standards nationaux. Nous le rappelons : Porrentruy, 6'000 habitants : route de contournement ; Bulle, 24'000 habitants : route de contournement ; Fribourg, 34'000 habitants : route de contournement ; Neuchâtel, 34'000 habitants, route de contournement ; Le Locle-La Chaux-de-Fonds, agglomération de 50'000 habitants : pas de route de contournement. Heureusement, le crédit qui nous est proposé aujourd'hui ouvre des perspectives.

Alors, certes, il y a des risques, notamment en matière d'accélérateur du dépeuplement de la région des Montagnes. Il faut dès lors prendre des mesures en amont qui viendront par la suite ou en parallèle à la réalisation de cette infrastructure en posant des conditions-cadres. Nous pensons notamment au renforcement des emplois publics en tant que stabilisateurs, à la transformation du

matériel roulant tant des transports publics que de la mobilité individuelle pour s'écartier finalement des énergies fossiles et tendre bien évidemment vers des énergies renouvelables, et bien sûr une nécessaire amélioration de la qualité de vie, notamment dans les centres urbains et en particulier celui de la Métropole horlogère.

Dans cette optique, le plan directeur partiel des mobilités participe à la réalisation et à la concrétisation de cette amélioration de la qualité de vie. On rappelle : il est obligatoire, nécessaire, pour ne pas répéter finalement les erreurs passées – notamment si nous prenons par exemple la route de contournement de Neuchâtel, où finalement quelques années, dix ans après, on avait quasiment le même trafic en surface – et, à l'heure actuelle, c'est une obligation fédérale de réaliser un plan directeur partiel, ce qui est salué. Nous rappelons que ce PDPM est également évolutif, perfectible, qu'il lie les autorités exécutives et, dans une certaine mesure, également les milieux associatifs dont l'ATE.

Généralement, nous refusons également de personnaliser le débat, mais ceux qui interagissent actuellement, à juste titre pour défendre leurs convictions, sont avant tout évidemment des camarades particulièrement appréciés, mais c'est très volontiers que nous les invitons à venir habiter dans la région dont ils semblent, à l'heure actuelle, refuser le développement.

Vous l'aurez compris, pour le parti ouvrier et populaire, sur cet objet-là, d'une importance considérable pour le développement des Montagnes neuchâteloises et pour l'ensemble du canton, nous accepterons ce crédit qui ouvre le champ des possibles.

M. Nicolas Ruedin (LR) : – Nous rappelons juste que oui, des mesures d'accompagnement il doit y avoir, et celles qui entreront en vigueur devront être perfectibles.

Nous réagirons peut-être sur les propos du député Laurent Debrot qui sera un futur retraité d'ici peu et qui manquera certainement lors de la prochaine législature puisque, sur le nombre d'interventions, vous n'avez pas eu la médaille des 45 interventions durant cette législature-là, mais après 7 législatures, vous seriez arrivé à plus de 300 interventions. Donc, Monsieur Laurent Debrot, allez-y, recyclez-vous, montez à La Chaux-de-Fonds en vélo électrique, et vous pourrez interagir au Conseil général et demander que, vraiment, ces mesures du PDPM puissent améliorer la qualité de vie de la population et soient un complément, justement, du contournement routier. Puis, si vous avez encore un peu de temps, allez vous mettre aux carrefours et demander l'extinction des feux aux carrefours en ville de La Chaux-de-Fonds. Vous serez certainement soutenu par des camarades qui n'ont pas le même avis que vous aujourd'hui !

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) : – Nous nous demandons vraiment dans quel monde vivent les opposants à ce projet ! Les problèmes de congestion du trafic sont là, Mesdames et Messieurs, ils sont là, ils sont perceptibles, ils sont visibles, ils sont dans la rue !

Le report de la mobilité individuelle sur la mobilité collective est peut-être possible en partie, mais ne sera jamais possible à une échelle aussi grande que celle à laquelle certains aspirent. Nous le répétons, la mobilité individuelle est une nécessité, elle restera une nécessité, même dans un avenir lointain. Aujourd'hui, la population chaux-de-fonnière est asphyxiée dans tous les sens du terme par le trafic. En refusant ce contournement, nous condamnons la plus grande ville du canton à cet état de fait. Que les opposants se le tiennent pour dit !

Ensuite, l'évolution de la mobilité individuelle : à entendre justement certains, on a l'impression que la mobilité individuelle est responsable de tous les maux de la planète. Cela n'est pas vrai et il faut quand même considérer que l'évolution se fait aussi, gentiment mais sûrement, vers plus de respect de l'environnement. On le voit rien que ces trente dernières années : l'évolution des moteurs à essence a considérablement été améliorée. Aujourd'hui, les nouveaux moteurs consomment très peu de carburant par rapport à des voitures d'il y a dix, vingt ou même trente ans. Il y a aussi une démocratisation des véhicules électriques qui va croissante. Il y a des signes qui sont donc encourageants pour limiter l'impact de la mobilité individuelle sur l'environnement. Quand bien même, la mobilité individuelle a toujours eu cours, même déjà dans l'Antiquité. Vous allez dire que ce n'est peut-être pas pertinent de faire cette comparaison, mais au final, lorsqu'on se déplaçait à cheval, les chevaux aussi produisaient du méthane ! Donc, au bout d'un moment, on s'arrête où ? Il faut vraiment maintenant essayer de remettre l'église au milieu du village et comprendre la nécessité de la mobilité individuelle pour la population.

Une population qui, d'ailleurs, augmente de manière générale dans notre pays, même si notre canton a connu une légère baisse démographique. Inéluctablement, avec l'augmentation globale de la population, l'augmentation de la mobilité va de pair et donc celle de la mobilité individuelle aussi. Il est donc nécessaire d'avoir ce contournement routier pour répondre à ces défis qui nous attendent dans un futur très proche et qui sont même déjà à notre porte.

Sans ce contournement routier, nous nous dirigeons vers un immobilisme total aux conséquences désastreuses : une perte d'attractivité de la région, des retards en tous genres, des livraisons et du trafic commercial altérés durablement, etc. Nous ne parlons même pas des services d'urgence pour lesquels chaque seconde peut être déterminante pour sauver des vies et qui doivent pouvoir évoluer au milieu d'un trafic fluide pour être efficaces. Essayez de faire passer une ambulance dans les petites rues de La Chaux-de-Fonds lorsque c'est l'heure de pointe. Nous, franchement, nous n'aimerions pas avoir un arrêt cardiaque à La Chaux-de-Fonds à l'heure de pointe, nous vous le disons tout de suite !

Donc, refuser ce contournement routier, c'est désavouer les aspirations de plus de 37'000 Neuchâteloises et Neuchâtelois à une meilleure qualité de vie. Refuser ce contournement routier, c'est désavouer les besoins des industries qui produisent les richesses qui font vivre ce canton, Mesdames et Messieurs. Refuser ce contournement routier, c'est abandonner La Chaux-de-Fonds et ses habitants, et cela est tout bonnement inacceptable.

Mme Johanna Lott Fischer (PVS) : – Nous sommes attristée d'entendre comme argument pour la construction de la H18 que la ville de La Chaux-de-Fonds a besoin d'une route de contournement car d'autres villes en Suisse en ont aussi. Nous ne sommes plus dans les années 1980-1990, où une croissance du trafic a été souhaitée car signe de prospérité. Les temps ont changé ! Il fauturgemment entamer le chemin de la décroissance de la mobilité, pour le bien de nous tous : moins de bruit, moins de pollution de l'air, moins d'accidents de la route. La pandémie nous a montré – malgré nous – que cela est possible et que toujours plus loin et plus vite ne signifie pas toujours mieux. Commençons aujourd'hui à diminuer nos émissions de CO₂, comme le demande le plan climat cantonal du Conseil d'État, et dont nos successeurs et successeuses devraient s'en occuper dans la nouvelle législature. Les 186 millions de francs devraient être investis dans les projets qui contribueront à la diminution des émissions de CO₂ et pas à un qui en créera. C'est cela le vrai service que nous pouvons rendre à nos enfants et petits-enfants.

M. Andreas Jurt (LR) : – Vous connaissez l'expression « *Le mieux, c'est l'ennemi du bien* ». Il y a un travail qui a été fait en amont, ici à la Berne fédérale, depuis des années. Même si l'on parle de la route, vous connaissez aussi l'expression « *Parfois, le train ne passe qu'une fois* ». Ne loupons pas cette opportunité ! C'est vrai, il y a une certaine complexité, le rapport était suffisamment clair. N'ayons pas « *l'air con* » d'être pomme avec le bourg ! Si nous comparons par rapport au canton du Jura qui a été beaucoup plus efficace depuis une vingtaine d'années, qui a ces contournements, qui a aussi ses bisbilles entre Ajoulots, Francs-Montagnards, Delémontains, mais eux ont eu l'intelligence par le passé : quand il faut décider c'est à tir regroupé, quand la balle est dans les cinq mètres, on la met dedans et on ne fait pas un pas dans le sens du recul. Et nous terminerons – parce que peut-être, cela sera notre dernière intervention – avec la parabole de Franz Kafka, la parabole de la loi. « *Une sentinelle se tient postée devant la Loi ; un homme de la campagne vient un jour la trouver et lui demande la permission d'entrer. La sentinelle lui dit que c'est possible, mais pas maintenant, et l'effraie en lui parlant des nombreux obstacles qui l'attendent. L'homme décide d'attendre, et l'attente dure des années. Finalement, l'homme, sur le point de mourir, demande pourquoi personne d'autre n'est venu essayer d'entrer ; le gardien lui hurle alors : cette entrée n'était faite que pour toi, maintenant je pars, et je ferme la porte* ». Étant donné que nous sommes censés être des gens pragmatiques, éduqués, cultivés, instruits, nous croyons, Mesdames et Messieurs, que vous avez compris notre message !

M. Alexandre Houlmann (S) : – Affirmer que ce tunnel est inutile et que les habitants y sont opposés est une ineptie et c'est méconnaître la réalité du terrain. Habitant pendant quarante-deux ans du quartier qui sera préservé par la construction de ce tunnel, nous pouvons en effet affirmer qu'aujourd'hui, et ceci depuis des décennies, l'entrée de la ville par la rue de l'Hôtel de Ville est fortement engorgée. Ceci a comme conséquence un déversement très conséquent des véhicules sur des voies parallèles, toutes situées en zone 30, et qui passent devant les deux grands collèges de la Promenade et de Bellevue qui regroupent un tiers des élèves de la ville. Ce projet permettra

de redonner le calme et la sécurité nécessaires à un quartier très peuplé de la ville et qui attend ce contournement depuis des décennies. Nous vous invitons donc toutes et tous à approuver ce projet.

M. Laurent Duding (S) : – Comme porte-parole du groupe socialiste, nous nous remettons dans la ronde. Nous vous rassurons, nous n'avons pas de fable à vous conter, mais nous aimerais revenir sur quelques éléments que l'on a entendus.

Il nous semble, et c'était de notre point de vue un peu vu d'avance, qu'on a une certaine instrumentalisation dans le débat. Nous entendons d'un côté les opposants, ou les personnes qui vont s'abstenir, développer ce que nous appellerons la pensée vertueuse – décroissance, urgence climatique... –, des éléments que nous partageons philosophiquement totalement, puis qui les opposent aux partisans, quelque part, de la voiture ou de l'offre routière.

De notre point de vue, comme porte-parole du groupe socialiste, nous pensons que c'est un peu plus nuancé. Nous vous disons aussi pourquoi c'est plus nuancé : nous n'allons pas entrer dans les chiffres qui ont été annoncés, nous pensons que les projections – nous l'avons dit dans notre intervention avant la pause – en charge de trafic à quinze ans, personnellement, nous pensons qu'on en rediscutera le moment venu, mais en plus, on aura du monitoring, du contrôle et des mesures supplémentaires qui pourront être introduites. Le projet est judicieux aussi justement pour y habiter parce qu'il y a une captation notamment du trafic interne des quartiers nord et du Centre hospitalier de La Chaux-de-Fonds. Donc, c'est pour cela que la construction de ce contournement n'est pas seulement pour les pendulaires mais il a aussi un intérêt pour le trafic interne. Nous relevons aussi, et cela a été dit par le chef du département, que cela a été construit avec l'ATE. C'est une association dont nous défendons aussi les idées. La co-construction de ce projet montre sa cohérence et aussi le fait qu'il n'y a pas d'opposition des organismes de protection de l'environnement. Il nous semble que ce sont aussi des éléments qui montrent que c'est tenable et bien construit.

Pour le groupe socialiste, c'est une réponse rapide, à cinq-six ans, et une opportunité pour répondre vraiment à la saturation du centre-ville de La Chaux-de-Fonds.

Quand on entend « alternatives », nous aimerais bien que l'on développe, mais nous croyons que nous n'allons pas rallonger encore plus le débat. Nous, les alternatives, en tout cas nous ne les voyons pas. Quinze ans d'études pour arriver à ce qui nous est proposé, nous pensons que là, il faut aussi faire confiance aux spécialistes, aux ingénieurs, aux services qui ont planché là-dessus et la coordination qu'il y a eu entre la ville de La Chaux-de-Fonds et le canton sur ce projet.

Juste encore vous dire que 186 millions de francs, pour le groupe socialiste, ce n'est pas une petite enveloppe. On préférerait les mettre dans la protection sociale, dans la formation ou dans le système sanitaire, mais si l'on estime que c'est judicieux, c'est parce qu'il y a vraiment une opportunité, une efficacité avérée.

Nous terminerons là-dessus, pour les personnes aussi qui sont peut-être réticentes : mettons vraiment notre énergie ensemble sur la concrétisation de l'ensemble des mesures du PDPM en ville de La Chaux-de-Fonds, via le Conseil général pour les personnes qui ont des doubles mandats, dont nous ne faisons pas partie, nous pensons que c'est là qu'il y a un axe à porter, puis construire ces mesures de manière participative avec les habitants des quartiers concernés. Nous pensons que c'est là que l'on aura de plus de succès.

M. Marc-André Nardin (LR) : – Vous permettrez à un Chaux-de-fonnier né dans cette ville et y ayant toujours habité de vous donner quand même quelques impressions concernant les relations par le rail ou par la route avec le vallon de Saint-Imier et le canton du Jura.

Nous aimerais bien que les opposants à cet évitements prennent en considération que les transports publics depuis les deux régions que nous vous avons citées sont insuffisants. En ce qui concerne le vallon de Saint-Imier, nous aimerais vous rendre attentifs que l'ancienne bretelle ferroviaire qui passait de Renan directement aux Convers a été désaffectée déjà depuis des dizaines d'années. Tout le trafic ferroviaire du vallon de Saint-Imier se déverse donc à La Chaux-de-Fonds. Mais là, au moins, nous pouvons avoir une voie d'un écartement correct alors que la voie de chemin de fer du Jura est une voie à petit gabarit. Si vous savez que le canton du Jura, il y a vingt ans, avait refusé l'extension de la voie CFF de Delémont à Glovelier, vous voyez que du point de vue du canton du Jura, si on prend la mobilité douce, on est dans un cul-de-sac, c'est incontestable.

Nous aimerais, d'autre part, vous rendre attentifs que la voie métrique qui relie Broc à Bulle va être modifiée et adaptée au gabarit de la voie CFF. Cela veut donc dire que toute la circulation qui vient du Jura, qui est une circulation de transit, de toute façon, celle-ci existera et continuera à exister, quels que soient les plans de mobilité douce que l'on fera avec le Jura. C'est bien la possibilité absolue.

En ce qui concerne maintenant la route, tout le trafic qui vient du vallon de Saint-Imier, nous le voyons difficilement passer par les Bugnenets. N'en déplaise à M. Laurent Debrot, si on fait transiter tout le trafic de transit du vallon de Saint-Imier par les Bugnenets, cela ne va pas être très tenable, donc on est obligé de l'absorber à La Chaux-de-Fonds.

Si l'on tient compte de ces deux paramètres, on s'aperçoit que les opposants, en réalité, sont uniquement dans un monde de chimères et d'élucubrations, et qu'ils devraient se rendre compte que la réalité est tout autre que leurs fantaisies !

M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement : – Quelques remarques encore suite aux différentes critiques formulées par MM. Laurent Debrot et Marc Fatton. Des précisions.

Nous rappelons d'abord que ce tunnel permettra de faire sortir quelque 12'000 à 18'000 véhicules/jour aux horizons 2025-2035, ou plutôt 2026-2035, ce n'est pas anodin, car effectivement, du trafic pendulaire vers le Jura, le Jura bernois, la France, mais aussi du trafic interne, il y en a beaucoup qui passera dorénavant par le contournement H18. Pensez à l'hôpital, qui nécessite une bonne desserte routière également, notamment pour des questions d'urgence, mais plus largement pour les patients. C'est par cette possibilité de réduire de 12'000 à 18'000 véhicules/jour qu'on changera le paradigme de la mobilité, de la qualité de vie dans le centre historique de La Chaux-de-Fonds. C'est ainsi qu'on fera la place pour mettre la mobilité douce et des transports publics. C'est le PDPM. Mais il n'y a pas de PDPM – de plan des mobilités douces, si l'on veut – sans contournement H18. On ne crée pas la place nécessaire pour réaliser ce PDPM sans la H18. Puis le PDPM, vous laissez croire que ce n'est rien de très particulier. Nous l'avons signé lundi, nous l'avons relu, réétudié, c'est 40 à 50 pages de mesures, de zones piétonnes, de zones de rencontre, de zones 30, de voies de transports publics et de mobilité douce. C'est tout ce que vous voulez en général, les Verts, et là, vous vous y opposez, nous ne comprenons pas ! Surtout que l'ATE – les professionnels dans ce domaine, l'Association transport et environnement – nous dit « *Oui, c'est un bon projet, on conventionne* ». On l'a fait en tripartite entre la ville, l'ATE et le canton pour une bonne mise en œuvre des mesures dans les années à venir. De ce point de vue-là, on peut donner toute garantie que le travail a été fait et bien fait.

Au-delà de cela – Monsieur Marc Fatton, vous ne l'avez pas entendu, ou pas voulu l'entendre –, on est en train de dynamiser encore nos transports publics à travers nos régions, et notamment à La Chaux-de-Fonds avec cette halte de Malakoff qui s'installera plus vite que prévu, mais ne changera pas le paradigme de mobilité est. Ce sera un plus pour le quartier des Cerisiers – vous l'avez cité souvent –, ce sera un fort développement de l'attractivité pour les transports publics. Mais cela ne changera pas le paradigme pour le centre historique de La Chaux-de-Fonds qui mérite d'être exploité au niveau de son potentiel parce que, véritablement, il faut que La Chaux-de-Fonds et Le Locle retrouvent, renforcent la qualité de vie, la qualité de l'activité commerciale et économique en leur centre, comme on l'a fait dans toutes les autres villes de ce pays. C'est probablement une raison de la déprise démographique actuelle à laquelle il faut absolument tordre le cou. C'est maintenant, ce n'est pas dans cinq ans ou dans dix ans. Nous avons même des doutes que dans cinq ans ou dix ans, on ait une même volonté financière de réussir un tel investissement qui est, malgré tout, indispensable aujourd'hui.

Vous critiquez le processus de consultation des riverains. Nous avons repris la liste de ce que l'on a fait en termes de consultation des riverains, cela nous semble tout à fait solide. Nous sommes désolé, nous allons citer, cela prendra un brin de temps, mais cela mérite d'être lu : « *Les riverains directement concernés ont été visités préalablement à la mise à l'enquête publique pour être informés du détail du projet. La mise à l'enquête du projet H18 a fait l'objet d'avis dans Arcinfo et la Feuille officielle les 7 et 14 juin 2019. Un communiqué de presse a été diffusé le 6 juin 2019.* » Bon, qui n'a pas été repris par Arcinfo, mais nous pensons que nous avons fait le travail solidement, cela n'est pas notre problème ! « *Une séance publique a été tenue le 11 juin 2019, les propriétaires touchés au niveau foncier ayant été personnellement invités par courrier recommandé, et l'ensemble de la population par le communiqué du 6 juin qui mentionnait ladite séance.* » Ladite

séance a rassemblé une centaine de personnes, donc les gens ont été impliqués, consultés. « *Le PDPM a fait l'objet d'une mise en consultation parallèlement à la mise à l'enquête publique du projet de contournement. L'avis y relatif a été publié dans la Feuille officielle en date des 7 et 21 juin 2019. Le rapport sur le PDPM a été approuvé par le Conseil général de la Ville le 28 novembre 2019.* » Et tout ce qui se discute au Conseil général de la ville est largement discuté avec les groupes politiques et la population, vous le savez. Il n'y a donc pas de déficit de consultation, c'est une manière de vouloir remettre en question cet excellent projet. On connaît certains opposants qui, d'abord, défendent leurs intérêts privés de riverains, c'est leur droit, cela passe par la procédure, mais cela ne devrait pas s'inviter dans un débat où l'intérêt général de La Chaux-de-Fonds, des Montagnes neuchâteloises et du canton est en jeu.

À part cela, cela nous permet au passage de dire qu'on est bien conscient que la rue Numa-Droz sera chargée de trafic supplémentaire à cause du PDPM, pas à cause du contournement H18. C'est parce que l'on veut mettre de la mobilité douce, des transports publics, faire sortir les véhicules du centre de la ville, qu'on a une répercussion en périphérie, mais qui est supportable à notre avis puisque le gabarit de la route est donné. On ira probablement vers la mise en place de phonoabsorbants, vers d'autres mesures d'accompagnement, et en précisant que sur la durée, l'électromobilité jouera un rôle. Et qui dit électromobilité, dit aussi des véhicules beaucoup moins bruyants. On sait qu'à 30 ou 40 km/h, globalement, on n'entend plus les bruits du roulement, et vu qu'on n'entendra plus le bruit du moteur, globalement, la situation sera tout à fait acceptable. D'autres mesures d'accompagnement, vous l'avez entendu : la vitesse peut jouer encore un rôle.

Voilà, Mesdames et Messieurs, nous croyons qu'on a fait ainsi le tour de ce projet, un projet majeur pour la ville de La Chaux-de-Fonds, nous dirions même majeur pour les Montagnes neuchâteloises, pour l'attractivité de la région au niveau de la résidence, au niveau économique aussi. C'est ainsi, par de telles mesures, qu'on arrivera à redonner un fort dynamisme aux Montagnes neuchâteloises et à tout le canton.

Le président : – Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole avant le vote d'entrée en matière ?
Cela ne semble pas être le cas, nous allons donc voter sur l'entrée en matière.

On passe au vote

L'entrée en matière est acceptée par 98 voix contre 5.

Débat article par article

Décret

portant octroi d'un crédit d'engagement de 186'000'000 francs pour la réalisation du contournement est de La Chaux-de-Fonds par la route principale suisse H18

Article premier. – Adopté.

Articles 2 à 7. – Adoptés.

Article 8. –

Le président : – Nous sommes en présence d'un amendement de la commission :

Alinéa 1 (nouveau)

¹Le présent décret est dépendant de l'approbation du Plan directeur partiel des mobilités (PDPM).

Les alinéas 1 et 2 du projet du Conseil d'État deviennent respectivement 2 et 3.

Cet amendement est-il combattu ? Il ne semble pas combattu, **il est donc accepté**.

Article 8. – Adopté.

Titre et préambule. – Adoptés.

Le président : – On passe au vote final, il s'agit d'un vote à la majorité qualifiée de 3/5.

On passe au vote final.

Le projet de décret, amendé, est adopté par 98 voix contre 7.

Le président : – Nous remercions le rapporteur.

CONCORDAT HEP-BEJUNE**21.008****Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil**

à l'appui

- **d'un projet de décret portant adhésion du canton de Neuchâtel au concordat intercantonal instituant la Haute École pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (Concordat HEP-BEJUNE)**
- **d'un projet de loi portant modification de la loi sur la Haute École pédagogique (HEP-BEJUNE)**

(Du 10 février 2021)

Propositions de la commission parlementaire

M^{me} Annie Clerc-Birambeau occupe le siège de rapporteur.

Débat d'entrée en matière

M^{me} Annie Clerc-Birambeau (S) : – La commission des affaires extérieures (CAF) s'est réunie le 11 mars 2021 et a étudié, entre autres, le rapport 21.008 concernant le concordat HEP-BEJUNE. Nous devons statuer sur le projet de décret portant sur l'adhésion de notre canton au concordat intercantonal instituant la haute école pédagogique commune aux trois cantons et sur un projet de modification de la loi sur la HEP.

Au sein de la CAF, cinq commissaires sont délégués à la commission interparlementaire qui exerce la surveillance de la HEP. Elle est compétente pour examiner la bonne exécution du contrat de prestations. Le contrôle de gestion porte sur les objectifs stratégiques et leur réalisation, sur la planification financière, le budget, les comptes et l'évaluation des résultats obtenus. Elle se réunit au minimum deux fois par an, mais le plus souvent trois ou quatre fois.

La révision du concordat était impérative, compte tenu des modifications internes à la HEP-BEJUNE, mais surtout du fait des exigences posées par la réglementation fédérale. En effet, les HEP sont incluses dans la Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) et l'entrée en vigueur de cette loi impose une procédure d'accréditation institutionnelle si celles-ci veulent poursuivre leurs activités et délivrer des diplômes reconnus, ce que nous voulons, bien évidemment !

La cheffe du Département de l'éducation et de la famille ainsi que le chef de l'office des hautes écoles et de la recherche ont répondu aux remarques et questions soulevées par la commission. Celles-ci concernaient les contributions des cantons aux frais de fonctionnement, les taxes d'examens et leur harmonisation avec d'autres HEP et les différentes commissions participatives au sein de la HEP.

La commission interparlementaire a été pendant plus de deux ans largement associée aux différentes démarches liées à l'élaboration du concordat, et remercie le comité stratégique d'avoir tenu compte de ses propositions. Les membres neuchâtelois de la commission interparlementaire et la commission des affaires extérieures, à l'unanimité des membres présents, proposent au Grand Conseil d'accepter le projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'État, ainsi que le projet de modification de loi qui en découle.

Le président : – La parole est aux groupes.

M. Jean-Claude Guyot (LR) : – Notre groupe a pris connaissance avec intérêt du rapport 21.008 et du rapport de la commission des affaires extérieures qui l'accompagne.

Deux volets importants sont abordés dans ce rapport. Tout d'abord, un projet de décret portant adhésion du canton de Neuchâtel au concordat intercantonal instituant la Haute École pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel, concordat HEP-BEJUNE, du 1^{er} décembre 2019, et ensuite un projet de loi portant modification de la loi sur la Haute École pédagogique. La HEP-BEJUNE a fêté ses 20 ans. La révision de son concordat de base était indispensable, cette école ayant évolué depuis sa création.

Ce nouveau concordat n'est pas une révolution et ne va pas bouleverser le fonctionnement de la HEP. Simplement, il valide des fonctionnements déjà en vigueur et qui sont mieux adaptés à la gestion d'une école d'aujourd'hui. Les travaux de révision du concordat ont été initiés par le comité stratégique (Costra). Un groupe technique réunissant les membres du rectorat de la HEP-BEJUNE et les représentants des services des trois cantons en charge de ce dossier a été créé. Le mandat du groupe était : rédiger un projet de nouveau concordat reprenant les modifications d'ordre organisationnel décidées par le comité stratégique ; proposer une répartition des compétences entre les organes de la HEP-BEJUNE dans le sens voulu par le Costra ; prendre en compte les exigences de la Loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), notamment en matière d'accréditation. Sur ce dernier point, signalons que la nouvelle réglementation fédérale relative à l'accréditation exige la mise en place d'un système qualité et d'un droit de participation approprié des personnes relevant de la haute école. À l'issue des travaux, le projet de concordat, validé par le Costra, a été soumis à la commission interparlementaire. Chaque délégation cantonale a fait ses remarques et a aussi eu l'occasion, lors d'une de ces séances, de poser des questions. Plusieurs remarques ont été prises en compte par le Costra et cela a débouché sur la version finale. À signaler que d'autres entités ont aussi été consultées, telles que la commission du personnel ou l'intersyndical BEJUNE.

Nous n'allons pas faire l'inventaire de toutes les modifications, nous relèverons simplement les principales. Tout d'abord, la clarification des compétences, avec une définition claire du rôle du recteur, du conseil de la HEP et du comité stratégique. Autre point : le modèle de gouvernance, qui donne plus de responsabilités au recteur de l'institution. Dernier point que nous relèverons : la redéfinition ou réorganisation du conseil de la HEP. Avec une composition mieux définie et plus restreinte, ce conseil va à coup sûr gagner en efficacité.

À notre connaissance, les parlements des cantons de Berne et du Jura ont déjà accepté ce projet de décret et ce projet de loi. Notre groupe va se rallier à ces acceptations.

Avant de terminer, nous nous permettons tout de même une remarque au sujet du financement de la HEP. Jusqu'à ce jour, Neuchâtel a participé à hauteur de 50% aux frais de fonctionnement de l'institution. Si nous observons les effectifs des étudiants lors des quinze dernières années, cette répartition est équitable. Par contre, si on regarde les dix dernières ou, pire, les cinq dernières années, on constate que la participation de notre canton est surévaluée. La HEP a pris son rythme de croisière et il est illusoire de penser que la proportion d'étudiants neuchâtelois va de nouveau atteindre 50% et plus. À nos yeux, les prochaines autorités devront se pencher sur cette problématique et trouver un mode de financement équitable pour les trois cantons, proportionnel au nombre d'étudiants qui fréquentent la HEP.

Donc, pour résumer, notre groupe acceptera les deux décrets, mais rend attentif le Conseil d'État au fait qu'un nouveau mode de financement est souhaitable.

M. Michaël Berly (PVS) : – Le groupe PopVertsSol a pris connaissance avec intérêt du rapport concernant le concordat HEP-BEJUNE.

Cette révision, dont l'actuel concordat date de plus de vingt ans, était devenue nécessaire. En effet, elle va permettre à l'institution de gagner en agilité et de se mettre en conformité avec des dispositions qui étaient devenues obsolètes.

Ce nouveau concordat répondra aussi aux impératifs de la Loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), ainsi que d'un système d'assurance qualité. La HEP a d'ailleurs fourni récemment un grand travail dans ce domaine, puisqu'elle a obtenu avec succès une double certification ISO 9001 et ISO 21001, propre aux établissements de formation.

Cette révision clarifiera aussi les compétences des différents organes, notamment en accordant de nouvelles tâches au recteur ainsi qu'au rectorat qui sera composé de trois personnes. Le comité stratégique, organe suprême de l'institution, sera, lui, moins dans l'opérationnel et pourra donc se

concentrer sur la conduite stratégique des missions essentielles de l'école, à savoir la formation, la recherche et les prestations de services.

La création du rôle de conseil de la HEP, avec un pouvoir décisionnel qui sera composé de spécialistes en pédagogie dotés d'un regard citoyen, est un réel avantage aux yeux de notre groupe. Il consolidera notre volonté de recueillir et de prendre en compte les retours des personnes du terrain.

Au sujet de la clé de répartition du financement qui a prévalu jusqu'ici, à savoir 25% pour Berne, 25% pour le Jura et 50% pour Neuchâtel, cela correspond bien à la réalité du nombre d'étudiants de chaque canton et il n'y a pas eu d'objection de notre groupe. La nouvelle clé de répartition sera définie dans un règlement d'application dont le concordat mentionne les principes de base. Cette disposition apportera plus de souplesse pour le futur et permettra des corrections en cas d'écart important.

Le groupe PopVertSol tient aussi à souligner le bon déroulement du processus de cette révision. La commission interparlementaire HEP-BEJUNE a ainsi été consultée en amont du projet, et ses remarques ont été prises en compte par le comité stratégique.

En conclusion, le groupe PVS se réjouit de la collaboration fructueuse de nos trois cantons pour permettre à cette haute école de prospérer et de garantir, il faut le rappeler, la palette complète des formations initiales, à savoir primaire, secondaires I et II, ainsi qu'en pédagogie spécialisée.

Vous l'aurez compris, notre groupe acceptera ce projet de décret ainsi que le projet de loi à l'unanimité.

Mme Mireille Tissot-Daguette (VL-PDC) : – La HEP-BEJUNE a dû, pour des raisons internes et externes, revoir son règlement de fonctionnement et son concordat. Le groupe Vert'Libéral-PDC trouve en effet que la HEP-BEJUNE avait besoin d'une nouvelle organisation interne. Nous saluons le fait que ce nouveau concordat s'inspire de la loi sur l'université (LUNE) et de la loi sur la *Pädagogische Hochschule Bern* (PHBern), qui sont deux hautes écoles qui fonctionnent bien, en tout cas mieux que notre jeune HEP.

Cependant, nous sommes déçus par le fait que le travail de l'observation interne reste seulement au niveau du conseil et de la stratégie de la HEP, avec comme seuls chiffres statistiques des dépenses, le nombre de professeurs et le nombre d'étudiants. Nous avons peu de renseignements sur la satisfaction des étudiants qui suivent une formation à la HEP-BEJUNE ou les enseignants qui ont été formés par cette institution. Nous avons aussi peu d'interprétations des chiffres, surtout ceux concernant la proportion d'élèves neuchâtelois, en chute libre, dans la haute école. Lors de sa création en 2006, il y avait environ 60% de Neuchâtelois et, maintenant, nous sommes vers 45%. Comment pouvons-nous expliquer cette différence ? Les étudiants jurassiens et bernois ont-ils augmenté davantage que les Neuchâtelois ? Y a-t-il un transfert des étudiants neuchâtelois vers d'autres HEP de Vaud ou de Fribourg ? Il serait intéressant de creuser la question pour pouvoir comprendre ce changement.

La HEP-BEJUNE, de taille moyenne par rapport aux autres hautes écoles pédagogiques de Suisse, a pour but d'offrir toutes les formations possibles : formation pour les enseignants primaire, secondaires I et II, éducation spécialisée et formation continue. Ce but est louable et cela permet d'avoir une HEP compétitive. Mais les formations ouvertes sont-elles compétitives ? Cette question n'a même pas été évoquée durant cette révision du concordat et elle nous paraît cruciale. Avec la mobilité des étudiantes et étudiants, cette question devrait être centrale pour la HEP. Dans ce sens, nous soulevons différentes interrogations de notre groupe.

L'article 5 du concordat évoque la collaboration, bien sûr avec les établissements scolaires, qui est primordiale pour la formation des futurs enseignants de notre canton, mais aussi la collaboration avec les autres hautes écoles. Pour notre groupe, il nous semble important que la HEP-BEJUNE collabore plus et mieux avec l'UniNE, particulièrement pour les étudiantes et étudiants de l'Université voulant devenir enseignants au secondaire II, pour qu'ils puissent faire leur double master (master universitaire et pédagogique) de manière facilitée, comme cela peut se faire dans d'autres cantons.

De plus, la HEP-BEJUNE offre peu de possibilités de stages en emploi et valorise peu, voire pas les stages faits dans la dernière année de la formation des futur-e-s enseignant-e-s. La mise en valeur des stages est la plus grande possibilité de faire des stages en emploi, que ce soit en dernière

année du bachelor pédagogique ou lors de la formation pour l'enseignement en secondaire I ou II. Cette valorisation des différentes sortes de stages est importante pour l'employabilité des futur-e-s enseignant-e-s, ainsi que pour la valorisation du travail fait par les stagiaires.

Pour finir, les hautes écoles pédagogiques ont un statut un peu particulier, car elles doivent naviguer entre recherche et application de leur enseignement dans les institutions scolaires des cantons de Neuchâtel, du Jura et de Berne. Pour avoir une application de l'enseignement de qualité, nous devons être attentifs à ce que les professeurs de la HEP-BEJUNE viennent en grande partie du tissu local et aient une bonne connaissance du fonctionnement scolaire des trois différents cantons. Certes, les cours de la HEP sont évalués régulièrement, mais pour notre groupe, il manque une vision plus globale pour savoir pourquoi les personnes ont choisi la formation dans la HEP-BEJUNE et si l'enseignement de la HEP-BEJUNE est pertinent pour la vie professionnelle de ses anciens étudiants.

En résumé, notre groupe ne s'opposera pas à ce concordat de la HEP-BEJUNE, mais nous restons attentifs à l'évolution de cette haute école.

M. Arnaud Durini (UDC) : – Nous avons bien pris connaissance du projet de décret et du projet de loi 21.008. Ce concordat est bénéfique pour notre canton. Gage de plus-value et de synergie entre les différents cantons partenaires, il permet de maintenir de larges perspectives pour la formation des futurs enseignants. Le groupe UDC soutiendra donc unanimement l'adhésion du canton de Neuchâtel à la HEP-BEJUNE, et nous acceptons également le projet de loi sur la haute école pédagogique.

Mme Annie Clerc-Birambeau (S) : – Le groupe socialiste acceptera le projet de décret portant sur l'adhésion du canton de Neuchâtel au concordat intercantonal instituant la Haute École pédagogique commune aux trois cantons, et acceptera aussi les modifications de la loi qui en découlent.

Le nouveau projet de concordat adopté par le comité stratégique de la HEP, puis approuvé par la commission interparlementaire fin décembre 2019, a été transmis aux trois administrations cantonales. Les procédures de ratification propres aux trois cantons ont ainsi été ouvertes. Comme déjà mentionné, les parlements des cantons de Berne et du Jura viennent récemment de l'adopter à l'unanimité. Son approbation par notre Autorité marquera la dernière étape de la procédure de révision du concordat fondateur, avant son entrée en vigueur, prévue le 1^{er} août de cette année.

La révision du concordat est nécessaire et impérative. Elle ne révolutionne pas la HEP-BEJUNE, elle traduit plutôt des évolutions internes et externes à l'institution, décidées par le comité stratégique ou imposées par la réglementation fédérale sur les hautes écoles.

Le comité stratégique, organe suprême de la HEP-BEJUNE, composé de la cheffe ou du chef de département responsable du dossier de la HEP de chaque canton signataire, a souhaité voir ses responsabilités recentrées sur la conduite stratégique et financière de l'institution et a donc procédé à une nouvelle structure d'organisation, avec la création d'un rectorat composé de trois personnes et doté d'une plus grande autonomie dans la conduite de l'institution.

L'entrée en vigueur en 2015 de la LEHE, qui inclut les HEP, impose une procédure d'accréditation dont l'octroi permettra à celles-ci de poursuivre leurs activités et de délivrer des diplômes reconnus. Seules les institutions accréditées auront le droit à l'appellation « haute école ». Mais pour obtenir cette accréditation, il faut remplir certaines conditions. La première est de disposer d'un système d'assurance qualité garantissant la qualité de l'enseignement, de la recherche et des prestations de services. La deuxième condition est de mettre sur pied un droit de participation approprié des personnes relevant de la haute école, soit du personnel enseignant, administratif et technique, des étudiantes et des étudiants.

Pour entrer dans cette procédure, la HEP s'est imposé une exigence préalable, celle d'obtenir une certification par une norme internationale et reconnue, la norme ISO 9001, de portée générale, et la norme ISO 21001, spécifique aux organismes de formation. La HEP est la première haute école du pays à avoir obtenu cette nouvelle norme. Mais tout ou presque a dû être créé.

Les commissaires neuchâtelois membres de la commission interparlementaire ont été largement associés, comme déjà dit, aux différentes démarches, et une grande partie de leurs propositions et remarques ont été prises en compte.

Lors de l'analyse de ce rapport, le groupe socialiste s'est inquiété du poids, sur un budget d'étudiant, des taxes d'examen si celles-ci devaient atteindre au maximum 500 francs, et s'est demandé si cet élément financier était un frein à une inscription à la HEP. Le groupe socialiste est convaincu que la HEP-BEJUNE est une plus-value pour notre canton et soutiendra à l'unanimité, comme déjà dit en introduction, le projet de décret et les modifications de loi.

M^{me} Monika Maire-Hefti, conseillère d'État, cheffe du département de l'éducation et de la famille : –
Ce sera notre dernier dossier de la législature et c'est avec beaucoup de plaisir que nous entendons que, globalement, ce rapport sera largement accepté.

Il nous tient à cœur quand même de vous tenir quelques propos concernant ce concordat. Il nous appartient notamment de souligner l'attachement des trois cantons à cette école de l'Arc jurassien, qui fête aujourd'hui même ses 20 ans, donc on peut dire qu'elle est maintenant sortie des caprices de l'adolescence. Vous vous rappelez bien qu'il y a huit ans, quand nous sommes entrée en fonction, la HEP faisait souvent la une de votre parlement, avec beaucoup de questions sur le fonctionnement, beaucoup de questions sur le mécontentement des étudiants mais aussi du corps enseignant. Eh bien, heureusement que cette étape-là, maintenant, est close : on peut dire que la HEP est entrée dans l'étape de la stabilité. Cet attachement est bien plus que déclamatoire, puisqu'elle se trouve affirmée, confirmée et renforcée dans ce nouveau concordat intercantonal, qui a déjà fait, et nous pensons que cela a été soulevé par M^{me} Annie Clerc-Birambeau, l'unanimité du parlement jurassien, mais aussi l'unanimité du Grand Conseil bernois le mois passé. Aujourd'hui, nous espérons que le Grand Conseil neuchâtelois pourra aussi accepter ce nouveau concordat pour la HEP-BEJUNE.

Les travaux d'élaboration de ce texte, que ce soit au niveau des exécutifs, au niveau des législatifs ou de la commission interparlementaire, ont vraiment été l'occasion de mesurer cette ferme volonté et la détermination confiante des trois cantons à renouveler leur engagement et à assurer la pérennité et le développement de la HEP-BEJUNE, née d'un premier concordat en 2001. Le nouveau texte assure un fonctionnement, nous dirions presque optimal de l'institution au niveau intercantonal, et dote surtout la HEP d'un dispositif garantissant la maîtrise et le développement, mais aussi la qualité de ses prestations. Mais il instaure aussi une réorganisation des organes décisionnels de la HEP, qui permet vraiment de centrer les compétences du comité stratégique sur les tâches essentielles d'un organe sommital, d'en déléguer certaines au niveau du rectorat, et surtout à ce nouvel organe qui est le conseil de la HEP-BEJUNE. Et il nous semble vraiment que cela permettra aussi au comité stratégique de se concentrer sur la vision stratégique et la vision politique, et au rectorat sur les compétences de direction et de gestion. Cette nouvelle organisation garantit l'autonomie de la haute école et renforce la concertation entre les différents acteurs internes à l'institution, mais aussi externes à l'institution, par la reconnaissance de droits de participation. Il faut souligner que ce concordat permettra également un cadre financier clair, conforme à une clé de répartition reposant essentiellement sur le nombre d'étudiants admis en formation de base.

Le partage dans la tricantonalité d'un domaine d'activité emblématique de la souveraineté cantonale constituait et constitue toujours un défi majeur, et ce concordat en constitue la base solide. Grâce à un engagement remarquable du rectorat, du corps enseignant, du personnel administratif et technique, notre HEP-BEJUNE s'est muée en une institution de formation qui a fait sa place au sein des HEP. La belle unanimité qui s'exprime aujourd'hui pour notre HEP constitue un gage de succès au moment où elle entre dans une dernière étape vers la reconnaissance pleine et entière en tant que haute école suisse par l'aboutissement de la procédure d'accréditation, dont les entretiens du jury ont débuté hier et qui sont en train de s'achever au moment où nous vous parlons. Mesdames et Messieurs les député-e-s, nous permettre de fermer la boucle par l'acceptation du concordat de la HEP-BEJUNE est un magnifique cadeau que vous nous offrez aujourd'hui, mais que vous offrez surtout à l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de la HEP-BEJUNE.

Pour revenir peut-être juste sur les remarques formulées, notamment par le député Jean-Claude Guyot : vous soulignez effectivement le tableau à la page 16, qui démontre clairement que, aujourd'hui, Neuchâtel – en tout cas dans les cinq dernières années – frisait toujours ou n'était tout juste pas aux 50% d'étudiants au sein de la HEP. Si on arrondit, on est largement à 50%, Monsieur Jean-Claude Guyot. Donc, nous pensons que vous avez parfaitement raison de mettre le doigt là-dessus : nous devons rester attentifs, au sein du comité stratégique, concernant la répartition des coûts, et vous avez raison que si on devait perdurer dans cette tendance à être à 45-46%, nous devrions absolument revoir la clé de répartition, mais ce nouveau concordat nous permet justement d'avoir une certaine marge de manœuvre et nous permet surtout de nous adapter à la situation

réelle du terrain vécu. Puis, ensuite, il est aussi important de donner une certaine stabilité à la HEP, sur plus qu'une année, et c'est aussi pour cela que nous confirmons aujourd'hui la répartition 50-25-25. Mais, comme nous l'avons dit aussi en commission parlementaire, cela sera un point sur lequel nous allons rester vigilants et, s'il le faut, nous changerons la clé de répartition. Et le nouveau concordat nous permet de le faire.

Ensuite, nous répondrons à la députée Mireille Tissot-Daguette, en lui demandant qui est la source de son information. C'est en tout cas une source qui a au moins dix ans de retard, qui est restée vraiment sur une vision de la HEP de 2011. Parce que, c'est vrai, ce que vous évoquez aujourd'hui, c'était la réalité en 2011, mais qui ne l'est largement plus aujourd'hui. Notamment parce que les étudiants se sont constitués en un organe participatif, qui est consulté, qui a eu droit au chapitre : non seulement dans l'élaboration du concordat ils ont pris position, mais surtout ils ont été pleinement intégrés dans tout le processus d'accréditation. Donc, quand vous dites que la HEP n'a pas de vision d'avenir, ne sait pas comment les formations vont évoluer, nous nous inscrivons en faux, et ce n'est pas juste, et vraiment il faut sortir de ce schéma de coller une étiquette négative à cette HEP. Cela nous énerve ! Et nous voulons vous dire aussi que les étudiants ont une évaluation après chaque cours : ils évaluent le cours qui est donné, donc le professeur lui-même est évalué, et bien sûr la professeure aussi. L'article 5 institue la collaboration avec les différents instituts de formation : dire que la HEP ne collabore pas avec l'Université de Neuchâtel, mais s'il vous plaît, Madame la députée ! Le recteur de la HEP-BEJUNE est un ancien professeur de l'Université de Neuchâtel et qui a encore aujourd'hui une charge de cours. Alors dire que la HEP-BEJUNE ne collabore pas ou qu'elle n'a pas de lien avec l'Université, eh bien, c'est faux. Ensuite, vous vous interrogez aussi par rapport à la facilité d'organiser le cursus d'étude, quand on sort de l'université ou quand on fait son master à l'université : eh bien, là aussi, nous avons mis en place un outil qui permet de raccourcir le processus, qui permet de raccourcir le cursus de formation et qui permet, avant d'avoir passé son master et avant d'avoir obtenu tous les crédits, de déjà intégrer le cours au niveau de la HEP, qui permet de raccourcir – nous n'avons pas les chiffres en tête, mais en tout cas d'un semestre largement – les différents diplômes pour pouvoir intégrer le marché du travail plus vite qu'auparavant. Donc, vraiment, nous croyons qu'il faut sortir de ce schéma selon lequel la HEP a stagné depuis dix ans : ce n'est pas juste, ce n'est pas vrai, et il y a aujourd'hui un rectorat en place qui est soucieux, justement là aussi, de pouvoir offrir aux étudiants une formation adéquate, de qualité, mais qui leur permette surtout d'intégrer au plus vite le marché du travail, et c'est vrai que c'est une préoccupation qui est peut-être nouvelle depuis que le rectorat est en place, mais elle est surtout réelle aujourd'hui.

Voilà, nous croyons que nous avons répondu à toutes vos questions et nous avons entendu vos remarques, donc nous vous invitons à voter oui à ce nouveau concordat, unanimement.

Le président : – Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Cela ne semble pas être le cas. Y a-t-il une opposition à l'entrée en matière ? Cela n'est pas le cas, **l'entrée en matière est acceptée.**

Débat article par article

Décret

portant adhésion du canton de Neuchâtel au concordat intercantonal instituant la Haute École pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (Concordat HEP-BEJUNE)

Article premier. – Adopté.

Article 2. – Adopté.

Titre et préambule. – Adoptés.

On passe au vote final.

Le projet de décret est adopté par 101 voix sans opposition.

Loi
portant modification de la loi sur la Haute École pédagogique (HEP-BEJUNE)

Article premier. – Adopté.

Article 2. – Adopté.

Titre et préambule. – Adoptés.

On passe au vote final.

Le projet de loi est adopté par 98 voix sans opposition.

LST – CONGÉ MATERNITÉ**20.210****Rapport de la commission législative au Grand Conseil**

concernant

le projet de loi des groupes PopVertsSol et socialiste 20.210, du 27 novembre 2020, portant modification de la loi sur le statut de la fonction publique (Début du congé maternité)

(Du 16 février 2021)

M^{me} Zoé Bachmann occupe le siège de rapporteur.*Débat**M^{me} Zoé Bachmann (PVS) : –* Le rapport 20.210 portant sur le congé maternité a été traité par la commission législative au début de l'année.

Né de l'interpellation 20.174, ce projet vise à faire débuter le congé maternité des collaboratrices de l'État le jour de leur accouchement. En effet, si un arrêt de travail intervient plus de 24 jours avant l'accouchement, le congé maternité, soit 17,4 semaines dans notre canton, peut être amputé et réduit à sa durée minimale, soit 14 semaines. Selon l'auteure du projet, l'État donne et reprend, ce qui n'est pas acceptable. Notons encore qu'environ un tiers des collaboratrices de l'État sont concernées par cette mesure, d'après la réponse qui avait été donnée à l'interpellation 20.174.

La commission législative s'est trouvée mitigée. Certains estiment que l'État a un devoir d'exemplarité au niveau des conditions de travail de ses collaborateurs et que ce projet s'inscrit pleinement dans l'évolution de la société. D'autres, en revanche, estiment qu'il s'agit d'un projet qui augmenterait de manière criante les inégalités avec le secteur privé. La question du calendrier est également abordée, et certains se demandent si le moment est bien choisi pour proposer un tel projet.

Des comparaisons intercantionales affinées auraient été souhaitées si le projet avait passé le vote de l'entrée en matière dans notre commission, mais celle-ci a refusé le projet par 8 voix contre 7.

Le président : – La parole est aux groupes.*M^{me} Sera Pantillon (PVS) : –* L'alinéa 4 de l'article 32 du règlement d'application de la loi sur le statut de la fonction publique (LSt) stipule que toute absence survenant durant les 24 jours avant l'accouchement est imputée au congé maternité si l'absence est due à la grossesse. Face à cette injustice pour les collaboratrices de l'État, nous avons déposé l'année dernière une interpellation demandant au Conseil d'État de nous partager ses considérations y relatives. Au vu de la réponse que nous avons obtenue, et jugée insatisfaisante par notre groupe, le projet de loi dont il s'agit aujourd'hui a été déposé.

Sans surprise, nous nous opposerons au rapport de la commission législative, qui demande à notre plénum de ne pas entrer en matière sur le projet de modification de la LSt.

Le choix de ces 24 jours découle uniquement de la différence entre le congé maternité légal suisse et les jours supplémentaires alloués par le canton de Neuchâtel ; il n'y a aucun fondement médical à cette décision. Une femme qui est absente entre le quatrième et le sixième mois de grossesse serait en congé maladie, mais une femme devant prendre trois semaines de congé au neuvième mois de grossesse n'aurait qu'un congé maternité du minimum légal. À notre sens, il s'agit d'une décision arbitraire.

Cette mesure crée une inégalité entre les femmes qui ont la chance de vivre une grossesse plus facile, alors que d'autres se verront infliger une double peine : d'une part, parce qu'elles rencontrent des difficultés à la fin de leur grossesse et, d'autre part, parce qu'elles auront moins de temps avec leur nouveau-né. Il y a des exemples de tels cas. Il y a aussi des exemples de cas où la mère ne

voit pas son congé maternité imputé, mais d'autres oui, et ce n'est pas toujours évident d'en comprendre les raisons. Cela illustre donc que cette disposition est discriminatoire. En outre, le Conseil d'État a lui-même indiqué qu'un tiers des collaboratrices enceintes sont touchées par cette disposition, ce qui est un taux très élevé.

En termes de comparaison intercantonale, dans les cantons de Genève, du Valais et de Vaud, il est spécifié que le congé maternité commence le jour de l'accouchement. Cela nous semble parfaitement logique, puisque c'est la fonction même d'un congé maternité. La disposition actuelle dans le règlement d'application de la LSt semble être une spécificité neuchâteloise. D'autres cantons permettent aux femmes de prendre une partie de leur congé maternité comme congé prénatal, mais il s'agit d'un choix et pas d'une menace qui met les femmes dans une situation potentiellement dangereuse, qui les force à choisir entre avoir plus de temps avec leur nouveau-né ou prendre soin de leur santé et arrêter de travailler avant le terme.

Toutes les femmes doivent avoir la même durée de congé avec leur enfant, c'est le but même du congé maternité. Évidemment, être en congé prénatal ne peut pas être considéré comme identique à être en congé avec son nouveau-né. C'est un plus grand stress pour les femmes, qui ne savent souvent que durant leur congé maternité si une imputation sera faite ou non. Cette pression mise sur les femmes enceintes, ou nouvellement mamans, n'est à nos yeux pas admissible. Le congé maternité doit débuter à la date de l'accouchement et les absences prénales doivent être considérées comme des absences maladie, comme c'est le cas ailleurs. Cette demande n'émane d'ailleurs pas uniquement du monde politique, puisque le syndicat du SSP soutient également l'abrogation de cette disposition.

Nous vous prions donc de rejeter le rapport de la commission législative afin de pouvoir donner à ce projet de loi une véritable chance en commission.

M. Christophe Schwab (LR) : – Tout à l'heure, on nous a remis à l'ordre parce que nous donnions l'impression de donner des leçons juridiques ; nous ne le ferons pas, mais quand même quelques appréciations sur l'évolution de notre législation, vu que cela concerne pratiquement les trois objets que nous aurons probablement le temps de traiter à la suite.

Le groupe libéral-radical a donc pris connaissance du projet de loi et du rapport de la commission législative. Comme nous vous le disions, comme pour les deux objets qui vont suivre, et pour des motifs assez semblables, le groupe libéral-radical va suivre la position de la commission législative, acceptera donc le rapport de la commission législative et refusera, par conséquent, l'entrée en matière. Nous sommes toujours un peu dans la même problématique : ce ne sont pas tellement les questions posées qui sont elles-mêmes problématiques, mais c'est plutôt la manière dont on les appréhende de manière générale.

Nous relevons, à titre personnel, mais c'est aussi certainement partagé par notre groupe, qu'il y a actuellement, dans notre canton, une volonté galopante de légiférer pour toute une série de problèmes qui ont déjà des solutions, au fond pour des cas relativement peu fréquents et qui sont réglés d'une manière ou d'une autre, de manière générale, dans une loi. Et c'est le cas probablement avec le projet de loi qui est proposé à l'instant.

La législation actuelle règle, au fond, les problèmes soulevés, puisque, vous le savez, le canton de Neuchâtel – cela a été relevé tout à l'heure – connaît depuis longtemps un congé maternité. Et le droit neuchâtelois va d'ailleurs au-delà du droit fédéral.

Le problème avec le projet proposé, qui a été évoqué tout à l'heure par la rapporteure de la commission législative, c'est qu'au lieu de régler réellement un problème, il instaure, au fond, des inégalités entre les employées de la fonction publique concernant la durée globale du congé. Cette problématique est réelle et le projet de loi ne la règle pas. Et si quelques cas peuvent être considérés comme problématiques pour le congé maternité, ils sont certainement réglés d'une autre manière, par la loi générale sur le statut de la fonction publique. Vous savez qu'il y a la possibilité de partager le congé avec le conjoint ou de recourir largement au temps partiel, et toute une série de mesures sont déjà à disposition pour combler la problématique qui est évoquée dans le projet de loi. Enfin, ce projet de loi crée inévitablement une très forte inégalité avec les employées dans le secteur privé, ce qui donne une image, toujours, de la fonction publique assez désagréable.

Dès lors, pour le groupe libéral-radical, qui partage la vision de la commission législative, il n'y a pas de réelle injustice dans le droit actuel, toutes les femmes bénéficiant du même congé, de la même durée de congé maternité.

Et puis, inévitablement, ces modifications qui nous sont proposées les unes après les autres posent toute une série de questions liées évidemment à la situation sanitaire pandémique actuelle et à l'augmentation des coûts que cela, à chaque fois, engendre. Il faut simplement en être conscient quand on décide de modifier ponctuellement une loi.

Si les problèmes généraux sont relevés, il nous semble que, comme cela a été d'ailleurs souhaité à la commission législative, plutôt que de s'attaquer à un problème particulier, il faudrait s'attaquer à un examen complet de la situation au niveau social dans la législation cantonale. Tout à l'heure, notre préopinante disait qu'on n'avait pas les statistiques nécessaires pour se prononcer, et c'est pour cela, au fond, que nous soutenons la non-entrée en matière, parce qu'il faudrait, avant de régler un cas particulier, avoir une situation globale dans le statut de la fonction publique. Et cette réflexion globale est, semble-t-il, beaucoup plus appropriée qu'une modification ponctuelle d'une loi ; ce n'est jamais bon quand on règle une loi pour un cas particulier.

Pour toutes ces raisons, le groupe libéral-radical s'opposera à l'entrée en matière.

Mme Estelle Matthey-Junod (UDC) : – Le projet en question vise la modification de l'article 74, alinéa 1, de la loi sur le statut de la fonction publique, précisant ainsi que le congé maternité débute le jour de l'accouchement. En guise de rappel, le congé maternité minimal selon le droit fédéral est de 14 semaines et le canton de Neuchâtel octroie cependant à ses employées de la fonction publique un congé de 17,5 semaines.

Une nouvelle fois, on constate que les fonctionnaires publics sont relativement bien lotis, surtout vis-à-vis des secteurs privés. L'auteure du projet met en avant que des grossesses difficiles peuvent être subies par les femmes, situation que nous ne nions absolument pas. Seulement, à en lire le projet, on pourrait croire que seules les femmes travaillant dans le domaine de la fonction publique sont concernées. Qu'en est-il alors des secteurs privés ? Le Conseil d'État l'a d'ailleurs relevé, en soulignant que le moment était fort mal choisi pour établir une telle modification, argument auquel nous nous rallions unanimement. Ce projet de loi ne ferait que renforcer les inégalités déjà présentes entre le secteur public, les indépendants et les secteurs privés. De plus, les coûts engendrés par cette modification ne sont pas à exclure.

Vous l'aurez donc compris, le groupe UDC s'opposera unanimement à ce projet de loi, suivant ainsi l'avis de la commission.

Mme Corine Bolay Mercier (S) : – Le groupe socialiste soutient la proposition de modification de la loi, moins une abstention, et ne soutiendra donc pas l'avis de la commission législative.

Le règlement actuel de la loi sur la fonction publique contient une disposition prévoyant que les collaboratrices peuvent avoir un congé réduit au minimum légal si elles bénéficient d'un congé prénatal. Cette disposition n'est pas acceptable, pour plusieurs raisons. D'abord, il est certain que les femmes qui arrêtent de travailler avant l'accouchement ne le font pas par choix, mais par nécessité. Laisser croire que les femmes profitent de gynécologues généreux est vraiment invraisemblable. C'est tout de même curieux, encore aujourd'hui, de véhiculer de telles idées. Ces femmes ont donc droit, comme tout collaborateur malade, à un congé maladie. Des opposants affirment que la modification de la loi induit à augmenter le congé maternité : c'est faux. C'est au contraire rendre la loi équitable et faire en sorte que toutes les femmes enceintes, avec un problème prénatal ou non, aient la même durée de congé maternité ; congé maternité qui permet de reprendre des forces à la suite de la maternité, période parfois éprouvante physiquement ; congé maternité qui permet de s'occuper du nouveau-né et de construire une relation avec son enfant.

Suivre l'avis de la commission, c'est valider le fait qu'une femme enceinte qui tombe malade soit traitée différemment, non seulement par rapport à tous les collaborateurs qui, malades, bénéficient d'un congé maladie, mais aussi par rapport aux femmes qui ne rencontrent aucun problème durant leur grossesse. Avec ce projet de loi, il s'agit bien de gommer une inégalité entre femmes enceintes, et surtout de rappeler le rôle de l'État, des collectivités publiques, celui d'exemple, ici en l'occurrence, celui d'assurer une politique familiale équitable et d'assurer à toutes les femmes enceintes la même durée de congé maternité. Le groupe socialiste invite donc toutes et tous les député-e-s à ne pas suivre l'avis de la commission législative et à voter non pour soutenir le projet de modification de la loi.

M. Jan Homberger (VL-PDC) : – Nous allons encore une fois vous lire la prise de parole de notre collègue Blaise Fivaz.

Le groupe Vert'Libéral-PDC a pris connaissance avec attention du rapport de la commission législative relatif à ce projet de loi. Si nous devons être favorables à une politique familiale correcte, il convient tout de même de constater qu'il y a une flagrante inégalité de traitement entre les dames qui sont employées dans la fonction publique et celles qui travaillent dans le privé.

En effet, 14 semaines au minimum, c'est le droit fédéral qui le dit et qui est applicable généralement dans le privé. Le canton, quant à lui, a décidé d'accorder 17,4 semaines, démontrant ainsi une attention particulière à l'égard de ses employées. Or, les PME, indépendamment de la crise actuelle qui les touchent particulièrement, ne peuvent pas financièrement offrir cette possibilité à leurs employées, ce qui, vous en conviendrez, augmentera encore les inégalités. Ne jouons pas sur les mots et au diable l'avarice, me direz-vous, mais n'oublions pas que la femme qui travaille dans le privé retourne pratiquer son job après 14 semaines.

Les discussions ont été animées au sein de notre groupe et nous n'émettons aucune recommandation. Ainsi, chacun votera sur ce projet de loi en fonction de ses convictions.

Mme Sarah Blum (PVS) : – Certains disent qu'il y aurait une injustice si l'on n'imputait pas ces jours au congé maternité. Cela voudrait dire que les collaborateurs qui ont cinq semaines de congé à la place des quatre minimales devraient voir leur nombre de semaines de vacances tronquées s'ils sont au bénéfice d'un arrêt de travail certifié par un médecin ? Et, attention, nous ne sommes pas en train de comparer congé maternité et vacances ! Pour l'avoir vécu très récemment, nous pouvons vous dire que les directives ne sont pas claires, même au sein des RH. Et les démarches sont pénibles, surtout à un moment où on n'est peut-être pas en pleine forme. Nous voyons aussi que des collègues mettent leur santé, voire leur vie en danger en allant travailler contre l'avis de leur médecin pour pouvoir profiter de leur congé maternité. Et, pour finir, nous dirions encore qu'un bon nombre d'entreprises et de CCT prévoient aussi un peu plus que les 14 semaines de congé maternité minimal prévu par la Confédération.

Le président : – La parole est au Conseil d'État.

M. Alain Ribaux, conseiller d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture : – Sur ce dossier, l'opposition du Conseil d'État au projet de loi a été développée en réponse à l'interpellation 20.174, à laquelle il est dès lors renvoyé pour l'essentiel.

Trois motivations justifient l'opposition du Conseil d'État. La première : la logique historique généreuse, qui est battue en brèche par la proposition. La deuxième est liée à la période que nous vivons et à l'image de la fonction publique durant cette période tellement particulière. Et enfin, la troisième, au signal donné par rapport à l'établissement des budgets à venir, dont on sait qu'ils vont être plutôt compliqués.

Premier de ces motifs : la logique historique. Pour rappel, l'exigence fédérale était – nous disons « était » parce qu'il faut se plonger dans le passé pour comprendre la motivation neuchâteloise, mais est toujours – de 14 semaines, ou 98 jours, à 80%. Le législateur cantonal a, dans un premier temps, accordé 24 jours de plus, dont une partie avant la naissance, le tout à 100%, et non pas à 80%. Dès 1995, les femmes qui le désiraient pouvaient choisir de travailler jusqu'au terme de la grossesse ; c'est donc un choix qui a été offert pour une plus grande souplesse, un choix qui était donc fondé sur ces 98 jours + 24 = 122 jours en réalité pour la collaboratrice neuchâteloise. La législation neuchâteloise a donc souhaité aller au-delà du droit fédéral et l'a fixé dans la loi et y a ajouté une souplesse. La proposition aujourd'hui, en réalité, c'est d'augmenter ce congé, qui était pensé globalement à l'origine. Il y a fort à parier, en effet, que plus personne ne travaillera jusqu'au bout de sa grossesse, sauf peut-être celles qui auront la malchance d'être suivies par un gynécologue plus restrictif, et cela nous paraît ajouter une notion d'injustice qui est décriée sur le système actuel, qui n'est en réalité que les conséquences d'un système neuchâtelois plus généreux qui a été installé et dont la générosité est invoquée pour aujourd'hui aller plus loin dans la prestation. En résumé donc, la proposition consiste à profiter d'une largesse pour arriver à une extension supplémentaire.

Il y a ensuite la politique RH, qui est déjà appréciable si on se réfère aux conditions usuellement offertes sur le marché du travail : congé maternité de 17,5 semaines, partage d'une partie du congé

avec le père, congé paternité de vingt jours, congé parental de trois mois, large ouverture du temps partiel, télétravail, crèche d'entreprise, souplesse horaire, vacances et jours fériés au-delà du droit fédéral, mobilité interne, congé d'adoption de quatre mois, etc. Aujourd'hui, dans la société, il y a une grande inquiétude pour l'emploi, pour ceux d'ailleurs qui en ont encore un : les personnes en RHT touchent 70 à 80% de leur salaire, il y a beaucoup d'indépendants pour qui la situation est catastrophique, et le Conseil d'État a néanmoins, dans ce contexte difficile, voulu favoriser la fonction publique, dès lors que, en 2020, l'octroi de l'échelon a été accordé et l'indexation négative n'a pas été répercutée. Mais, là, le Conseil d'État pense qu'il faut savoir être raisonnable, qu'il y a une question d'image, et que les bénéfices et l'activité favorable à la fonction publique toute générale méritent de ne pas être étendus encore aujourd'hui.

Et enfin, le troisième souci : l'expression du souci des budgets futurs. Il est évident que l'on va à nouveau vers des coupes qui devront être menées au gré des prochains budgets. Ajouter des couches ne nous paraît pas raisonnable, même si, évidemment, la couche n'est pas d'une immense importance, mais symboliquement, c'est la mécanique consistant à ajouter des couches contre laquelle le Conseil d'État essaie de s'élever. Il y a beaucoup de bonnes idées, vous en avez beaucoup dans le parlement, nous en avons également beaucoup au sein du Conseil d'État, et il conviendrait simplement toujours de penser à réaliser qu'elles ont des coûts. C'était la troisième motivation pour s'opposer à cette extension du congé maternité.

Mme Sera Pantillon (PVS) : – Nous aimerais revenir un peu sur ce qui a été dit par nos préopinants et préopinantes. Tout d'abord pour réagir à la prise de parole du Conseil d'État : nous pensons qu'aujourd'hui, de se baser sur une logique historique de dire qu'à l'époque on a fait comme cela et que cela explique pourquoi les choses sont telles qu'elles sont aujourd'hui et que c'est comme cela qu'elles devraient rester, nous pensons que ce n'est pas quelque chose qui s'aligne avec notre vision d'une société égalitaire qui évolue, qui prend en compte des besoins qui évoluent aussi avec le temps ; le congé paternité en est un exemple tout à fait illustratif. Et en comparaison intercantonale, on est vraiment forcé de constater que Neuchâtel est en queue de peloton à cause de cette disposition qui amène à des inégalités entre les femmes enceintes qui travaillent à l'État.

Nous aimerais revenir aussi sur ce qui est de l'image de la fonction publique. Nous pensons que pour ce qui est des questions de congés paternité et maternité, l'État a vraiment un rôle d'exemplarité à jouer, de montrer l'exemple au domaine privé, de montrer aussi au monde politique le chemin qui peut être suivi pour une société plus égalitaire.

Et finalement, pour l'argument financier : nous trouvons plutôt assez malvenu de chercher à faire des économies sur le dos de femmes en fin de grossesse ou que ce soit vraiment un argument prédominant. La commission n'a d'ailleurs pas du tout pu discuter de l'aspect financier, puisqu'elle a refusé d'entrer en matière et c'est cela qui est dommage, c'est aussi dommage de ne pas avoir voulu avoir plus d'informations sur ce que cela coûterait à l'État.

Et puis, pour réagir également à l'intervention de la porte-parole du groupe UDC et à celle du porte-parole du groupe Vert'Libéral-PDC, nous ne nions absolument pas que les femmes qui travaillent dans le domaine privé subissent aussi des complications en fin de grossesse et des nécessités de se mettre en congé maladie. Cela, c'est absolument clair et c'est clair que si nous le pouvons, nous souhaiterions également agir à ce niveau-là, mais nous ne le pouvons pas, nous ne le pouvons pas à notre échelle, et donc nous pensons qu'il faut se poser la question de ce que nous pouvons faire aujourd'hui pour réduire les inégalités qui existent et pour lesquelles on peut agir.

Et là, effectivement, nous avons la possibilité de corriger cette inégalité, et nous ne dirions même pas de la corriger mais de véritablement en discuter en commission, lui donner une vraie chance en commission, puisque – et c'est marqué dans le rapport de la commission – des précisions concernant d'autres cantons sont demandées, d'autres informations sont demandées, mais comme le projet n'aboutit pas, ces demandes n'iront pas plus loin. Nous croyons que, là, si nous refusons de suivre la commission, nous avons vraiment l'opportunité de travailler sur ce projet en commission, d'obtenir les réponses demandées et ainsi d'avoir la vue globale, qui a d'ailleurs été évoquée par le député Christophe Schwab. Nous pensons vraiment que ce serait dommage de s'arrêter ici, nous trouvons que ce projet de loi devrait être renvoyé en commission afin qu'il soit vraiment traité comme il se devrait. Nous vous invitons donc vraiment à refuser de suivre la commission législative, et ainsi à voter non sur ce vote pour donner une vraie chance à ce projet de loi.

Le président : – Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Cela ne semble pas être le cas, nous allons donc passer au vote. Pour rappel, accepter, c'est accepter le rapport et donc accepter de ne pas entrer en matière, et refuser, c'est refuser le rapport, qui sera donc renvoyé en commission.

On passe au vote.

Le rapport est refusé par 59 voix contre 50.

Le président : – Bienvenue aux invités.

HOMMAGE À M^{ME} MONIKA MAIRE-HEFTI, CONSEILLÈRE D'ÉTAT

M. Jonathan Gretillat, président du groupe socialiste : – Monsieur le président du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs, Madame la présidente du Conseil d'État, mais, surtout, chère Monika,

Comme le temps passe vite ! Je me rappelle parfaitement de cette froide soirée de décembre 2012 où j'ai pris mon téléphone et mon courage à deux mains pour solliciter notre ancienne présidente de parti, ex-première citoyenne du canton, à se lancer dans la course au Conseil d'État ! D'un éclat de rire communicatif qui lui est caractéristique, et avec cet habituel ton franc et jovial, mon interlocutrice de répondre : « *Mais mais mais... Quelle idée, Jonathan ! Non seulement, je n'aurais aucune chance, mais en plus, je suis sûre qu'il y a plein d'autres meilleures candidatures que la mienne !* » Il a bien évidemment fallu insister un peu, beaucoup, et solliciter l'aide téléphonique de quelques autres camarades, mais finalement, elle s'est laissé convaincre, pour la plus grande joie du chef de campagne que j'étais alors, et du parti également. Et l'avenir a bien évidemment donné tort à la candidate sur les deux objections formulées. Cette personne, c'était évidemment Monika Maire-Hefti, qui sera adoubée par près de 200 militantes et militants socialistes lors d'un congrès mémorable au CNIP, quelques semaines plus tard, avant d'entreprendre, notamment, le tour du canton sur une bâche géante... C'est ainsi que cette grande aventure gouvernementale a débuté, il y a un peu plus de huit ans, concrétisée par la brillante élection au Conseil d'État en ce mémorable 19 mai 2013. Que de souvenirs !

De l'eau a bien sûr coulé sous les ponts du Bied dans l'intervalle. Et comme la vie est souvent farceuse, c'est à moi qu'il revient en premier de prendre congé, en tant que chef de groupe aujourd'hui, de notre conseillère d'État socialiste. Alors, forcément, c'est avec une certaine émotion que je le fais, et avec cet étrange sentiment de « boucler la boucle », en prenant au passage un méchant « coup de vieux ».

Au fil des années, notre parlement cantonal a eu l'occasion de bien apprendre à connaître Monika Maire-Hefti, ses innombrables qualités ainsi que ses quelques petits défauts : une véritable femme d'État, qui a du cœur, du courage et de l'énergie, et surtout, des valeurs et des convictions solidement ancrées. Empathique, soucieuse des autres, à l'écoute, ouverte au dialogue, notre unique conseillère d'État est aussi une femme politique qui sait se montrer ferme, persévérente et parfois redoutable : on ne compte plus les députés, et parfois même parmi ses camarades, qui se sont fait vertement tancer par la cheffe du DEF et remettre proprement à leur place après avoir osé soutenir des positions qui allaient à l'encontre de ses convictions. Monika Maire-Hefti a également démontré être d'une loyauté exemplaire et à toute épreuve – parfois même un peu trop d'ailleurs, diront certains –, à l'égard tant de ses services que de ses collègues masculins du gouvernement. Pour ceux qu'elle nomme affectueusement et de manière taquine « les garçons » – donc les autres membres du gouvernement –, elle a, à d'innombrables reprises, joué le rôle de Winkelried, en particulier pour affronter les foules mécontentes, par exemple face à des enseignants exprimant leurs colères et revendications, légitimes. Ou encore face à une majorité remontée du Grand Conseil lorsqu'il s'agissait de défendre des coupes budgétaires, des fermetures de filières et des mesures d'austérité qu'elle ne soutenait probablement pas en son for intérieur, et que ses collègues étaient bien contents de lui refouguer. En cela, la palme du courage parmi les membres de l'exécutif peut certainement lui être décernée ! Décidément, cela n'a pas dû être facile tous les jours d'être à la fois la seule femme au sein du gouvernement, et vraisemblablement la membre le plus à gauche de l'exécutif : cela force le respect.

Monika Maire-Hefti nous aura habitués à l'inverse de la langue de bois : un langage franc, direct et assumé, avec son lot d'expressions fleuries et facétieuses. Cela lui aura assurément été un atout précieux pour mener tambour battant un nombre conséquent de réformes et de projets d'envergure, tout particulièrement dans les multiples domaines de la formation, sans compter les innombrables dossiers qu'elle a portés à bout de bras devant le Grand Conseil, et souvent même – comme on l'a vu encore aujourd'hui – en dehors des frontières du canton, au sein des conférences intercantonales. Au cours de ses deux mandats au Conseil d'État, Monika Maire-Hefti s'est certainement retrouvée confrontée à bon nombre de murs en apparence infranchissables. Mais fidèle à ses principes, elle a toujours réussi à les dépasser... en construisant des ponts ! Des ponts entre les personnes, entre les partis, entre le gouvernement et le parlement, entre les ministres socialistes et son parti, entre les politiques et la population.

Même si Monika Maire-Hefti n'avait pas de plan de carrière, la politique avait manifestement un plan pour Monika Maire-Hefti, au vu de la riche et belle carrière qui a été la sienne au cours des trente dernières années : après que son cœur alémanique a lié sa destinée à celui d'un Neuchâtelois, il n'a cessé de battre pour notre beau canton, et en particulier pour les Montagnes neuchâteloises, devenues son foyer. C'est de là qu'elle a courageusement et de manière exemplaire mené de front vies professionnelle, familiale et politique, en suivant scrupuleusement le « *cursus honorum* » usuel, en quatre huit : conseillère générale aux Ponts-de-Martel pendant huit ans, conseillère communale pendant les huit années qui ont suivi, puis encore huit ans comme députée au Grand Conseil – en passant par la case perchoir ! – et, enfin, huit ans au Conseil d'État, qu'elle aura présidé à deux reprises. Le tout sans cumul de mandats, s'il vous plaît ! L'engagement pour la chose publique fait manifestement partie du patrimoine génétique de la famille de Monika Maire-Hefti : avec son époux, dans le meilleur des partis, et aussi un de ses fils, dans un moins bon parti ! Au moins, cela garantit de belles discussions aux fêtes de famille !

Il y aurait tant d'anecdotes à relater sur cette longue période... Il faudra donc malheureusement aujourd'hui se contenter de quelques bribes. Encore piquant de relever que Monika Maire-Hefti a elle-même pris la succession, à la tête du parti socialiste neuchâtelois (PSN), en 2006, d'un certain Jean-Nat Karakash. Elle relevait, à cette occasion, dans un article du *Point* de mars 2006, que « *c'est bien pour maintenir la cohésion sociale de manière durable que nous estimons que chacune et chacun doit contribuer à sa manière à l'effort de l'assainissement des finances publiques... même si certains choix sont loin de faire l'unanimité, jusqu'au sein de notre parti ! La responsabilité que nous avons est aussi de garder la distance nécessaire face aux décisions que notre gouvernement prend, pour l'interpeller, faire des propositions et susciter l'échange. Soutenir une promotion économique renouvelée, réfléchir à des idées nouvelles pour la réinsertion professionnelle, favoriser la création d'un pôle d'excellence en micro et nanotechnologies, faire des choix judicieux en matière de formation... et pourquoi pas en musique ?* » Eh bien, Madame la présidente du Conseil d'État, chère Monika, en voilà un engagement visionnaire – enfin sauf peut-être s'agissant de la question de la musique, mais nous n'aborderons pas les questions qui fâchent ! –, que le PSN a d'ailleurs scrupuleusement respecté, exactement comme tu le suggérais il y a quinze ans, y compris dans ses rapports avec le gouvernement, quand bien même celui-ci est à majorité socialiste !

J'ai tenté de trouver un faux pas dans ce beau parcours de notre ministre, mais la tâche était bien ardue ! Finalement, à grand-peine, on a réussi à en déceler un, un petit : au moment de prêter serment en 2013, Monika Maire-Hefti a inventé une formule inédite, qui ne figure pas dans la loi, en déclarant : « *Je le promets devant Dieu* » ! Son élection aurait-elle dû être invalidée ? Le mystère demeure...

Malgré le privilège qui est le mien de pouvoir quelque peu dépasser les trois minutes imparties aux présidences de groupe pour rendre hommage à notre conseillère d'État, je dois déjà conclure, en tentant, à ce moment un peu plus difficile, de conserver toute ma voix. Pour ces derniers mots, Madame la présidente du Conseil d'État, chère Monika, je tiens à t'adresser, non seulement à titre personnel, mais également au nom de toute la députation socialiste, mes plus vifs et sincères remerciements pour ton engagement exemplaire et remarquable aux plus hautes fonctions de l'État : tu as servi de manière admirable la République et la population neuchâteloise, nous t'en sommes infiniment reconnaissants. Au soir du 24 mai prochain, tu pourras prendre congé de tes fonctions de conseillère d'État et quitter le Château avec la fierté du devoir accompli. Je sais que tu continueras à œuvrer pour tes valeurs et la collectivité d'une manière ou d'une autre, et j'ai hâte de découvrir les belles surprises que tu nous réserves. Tout simplement merci à toi, et profite de ton retour à la vie citoyenne pour recommencer à pratiquer les activités et loisirs que tu as délaissés

ces huit dernières années au profit de ton département, de tes collaboratrices et collaborateurs, cela sera amplement mérité. À très vite !

Et, je profite, vu que nous n'avons pas le droit ni de nous embrasser, ni de trinquer, ni de faire quoi que ce soit, on se fera correctement nos adieux avec cadeaux et embrassades en famille – PS, bien évidemment – quand les temps seront redevenus meilleurs.

(*Applaudissements.*)

Mme Béatrice Haeny, présidente du groupe libéral-radical : – Madame la présidente du Conseil d'État, chère Monika,

Lorsque j'ai sondé les députés libéraux-radicaux pour pouvoir dresser un bref bilan de vos huit ans passés à la tête du canton, les éloges n'ont pas tardé.

Vous avez réussi à faire pratiquement l'unanimité dans un groupe majoritairement composé d'hommes, ce qui n'était pas gagné. Votre enthousiasme, vos compétences, votre détermination, votre courage et votre force de persuasion ont su faire de vous une conseillère d'État qui aura marqué les esprits.

Vous avez fait de l'égalité votre priorité, non seulement dans vos discours, mais également dans vos actes.

D'ailleurs, on m'a soufflé que votre combat pour l'égalité avait commencé très tôt, puisque les femmes n'avaient, paraît-il, pas accès au carnotzet familial et que vous vous êtes battue pour que cette règle change, ce que vous avez réussi !

Votre humour nous manquera, et j'espère que les plus jeunes de cet hémicycle auront une pensée particulière pour vous lorsque l'écrasante majorité de notre parlement sera composée de femmes et que l'office de la politique familiale et de l'égalité offrira une formation aux hommes pour les encourager à se lancer en politique !

Vous êtes ouverte à l'autre, aux différences culturelles, puisque vous êtes venue dans le canton de Neuchâtel comme fille au pair et que vous y êtes restée comme femme Maire.

Vos proches collaborateurs m'ont même confié que vous auriez pu travailler pour les services de renseignement, car vous savez toujours tout sur tout le monde. Vous aimez profondément les Neuchâtelois et Neuchâteloises, vous vous intéressez à eux, et ce n'est pas pour rien que vous avez embrassé une formation d'infirmière ! Une formation ES et pas HES !

Certes, vous êtes une personne exceptionnelle, généreuse, chaleureuse, mais vous êtes aussi une travailleuse acharnée, ce qui est une qualité pour les libéraux-radicaux ! Ainsi, vous travaillez d'arrache-pied pour faire accepter vos dossiers au Grand Conseil. Vous êtes combative, compétitrice même, lorsqu'il s'agit de défendre vos projets, les projets auxquels vous croyez alors que votre famille politique est parfois contre vous.

Votre garde rapprochée vous décrit comme exigeante, parfois dure, n'hésitant pas à virer virtuellement ses proches collaborateurs et collaboratrices, surtout les POP et les libéraux-radicaux, quand ils font leurs libéraux-radicaux et POP moyens !

Mais vous ne prenez jamais les gens de haut, vous parlez toujours de manière respectueuse aux députés, même lorsque ceux-ci n'ont pas écouté attentivement votre première prise de parole en commission, et vous répondez aux questions auxquelles vous avez déjà répondu !

Vous avez défendu mieux que personne les intérêts du canton dans les conférences intercantionales grâce à votre parfaite maîtrise du français, de l'allemand, du suisse allemand et de l'italien. Vous êtes toujours juste dans vos interventions, alliant humour et franchise.

Même si vous parlez souvent des « garçons », Monika ce n'est pas « Hélène et les garçons ». Vous ne collectionnez pas les amants, vous préférez collectionner les succès politiques. Vous avez réussi à faire passer toutes les réformes, majeures et mineures, que vous avez proposées, même s'il y a dans la symphonie Maire-Hefti un petit bémol – la HEM –, et ce, malgré le soutien indéfectible du groupe libéral-radical sur lequel vous avez pu compter.

Sur le site de l'État, vous avez choisi de faire figurer une phrase d'Isaac Newton : « *Les hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts* ». Force est de constater, Madame la présidente

du Conseil d'État, que vous en avez construit passablement, des ponts, que ce soit entre les différents groupes politiques, avec vos collègues, vos collaborateurs, les directeurs d'école, ou encore au sein du service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ). Des ponts, vous en avez même créé en famille, puisque le groupe libéral-radical a l'immense chance de pouvoir compter sur l'engagement de votre fils Alexis qui, on l'espère, pourra siéger dans ce parlement à partir du 18 avril prochain. Alors le groupe libéral-radical n'a qu'une seule chose à vous dire : merci !

Merci pour votre engagement, votre enthousiasme, vos innombrables compétences, votre énergie et toutes ces années passées pour construire l'avenir de notre canton.

Je ne pourrais pas terminer mon intervention sans vous remercier, chère Monika, pour cet exemple que vous avez donné à toutes les politiciennes de ce canton. Vous l'avez dit à maintes reprises : pour que des femmes accèdent à des postes à hautes responsabilités, il faut des pionnières, il faut des exemples, il faut donner envie, montrer que c'est possible !

Tous partis confondus, vous avez réussi à nous montrer cet exemple. Alors, tout simplement : merci !

Le groupe libéral-radical vous souhaite une magnifique retraite, de pouvoir passer du temps avec votre époux à parler d'autres choses que de dossiers politiques, de profiter de vos petits-enfants, de la vallée des Ponts que vous affectionnez tant, et surtout, de faire ce que votre cœur vous dictera en lieu et place des impératifs de votre agenda.

Monika, on vous regrettera !

(Applaudissements.)

Mme Veronika Pantillon, présidente du groupe PopVertsSol : – Pétillante, piquante, drôle, pugnace, rigolote, zurichoise, rose, énergique, colorée, positive, authentique, directe, vive, féministe, spontanée, persévérande... Voilà, Madame la présidente du Conseil d'État, chère Monika, les adjectifs que les membres de notre groupe utilisent pour te qualifier.

Tu es une personnalité haute en couleur et nos institutions seront un peu plus ternes après ton départ.

Il y a un peu plus de huit ans, lorsque tout semblait indiquer qu'il n'y aurait pas de femmes au Conseil d'État, tu as proposé ta candidature. Pour toi, il était inimaginable que dans l'exécutif de notre canton il n'y ait pas de femme. Heureusement que tu as fait ce choix. Dans cet organe, tu étais un élément pacificateur, comme le sont souvent les femmes, et cette affirmation pourrait bien être de toi. Et le Conseil d'État en avait bien besoin après plusieurs années mouvementées et de dissensions.

On pourrait encore rajouter à la liste d'adjectifs ci-dessus « courageuse ». En effet, tu ne t'es jamais laissé intimider par les députés. Et tu aimais bien lancer de petites – ou grandes – piques, souvent à la gent masculine de droite de ce parlement pour le grand plaisir de tous, et je pense aussi des principaux intéressés. C'est vrai que ces piques étaient toujours bienveillantes et souvent méritées.

Des anecdotes te concernant, il y en aurait pas mal, moi j'en retiens surtout une, que l'on a déjà entendue plusieurs fois évidemment cet après-midi : lors d'un débat au plénum, tu as donné l'avis du Conseil d'État en disant : « *Les garçons et moi, nous sommes de l'avis que...* », et cela montre bien l'ambiance détendue et chaleureuse qui règne au sein de l'exécutif cantonal.

À titre privé, je suis heureuse que nous continuons à nous rencontrer encore régulièrement, normalement deux fois par année, lors des rencontres des anciens et anciennes présidents et présidentes du Grand Conseil.

Chère Monika, je te remercie, au nom du groupe PopVertsSol, pour tout le travail accompli au service de notre canton, le plus beau, comme tu le dis souvent, et tu as raison ! Nous ne te souhaitons que le meilleur pour la suite.

(Applaudissements.)

M. Niels Rosselet-Christ, président du groupe UDC : – Madame la conseillère d'État, par ma voix, c'est toute l'UDC du canton de Neuchâtel qui vous exprime aujourd'hui ses remerciements pour votre investissement au sein de l'exécutif cantonal pendant toutes ces années.

Bien entendu, nos visions ont très souvent été divergentes, mais notre objectif fondamental a toujours été commun, à savoir le bien-être de notre canton et de ses habitants. En cela, nous vous témoignons tout notre respect, à vous qui avez donné de votre temps et de votre énergie afin d'œuvrer à ce projet intemporel.

Notre système politique est ainsi parcimonieusement fait : tout va lentement et vous le savez certainement mieux que personne. Madame la conseillère d'État, vous n'aurez certainement pas accompli une révolution dans notre canton – nous sommes d'ailleurs tenté de dire que ce n'est pas plus mal –, mais vous avez inéluctablement apporté quelques importantes pierres à l'édifice séculaire de la République, au diapason de vos convictions et selon ce qui vous a semblé être au plus juste, et nous espérons dès lors que vous quittez cet hémicycle aujourd'hui avec le sentiment du devoir accompli et que le canton se porte à vos yeux un tout petit peu mieux aujourd'hui qu'il y a huit ans.

Sans l'ombre d'un doute, vous avez dignement incarné l'image d'une politicienne mais aussi d'une femme forte, déterminée et engagée, qui saura aujourd'hui et peut-être encore demain inspirer, nous en sommes certain, certaines jeunes politiciennes en herbe qui aspirent à un parcours aussi brillant que le vôtre. Ah, Madame la conseillère d'État, avec une si belle carrière, quel dommage, sincèrement, que votre père ne vous ait pas transmis ses convictions UDC : nous aurions été sincèrement honoré de vous compter parmi nous ! Après, si vous deviez avoir la nostalgie de la vie politique d'ici quelque temps... Vous avez nos coordonnées !

Madame la conseillère d'État, puisse dès aujourd'hui le bon air de la vallée des Ponts vous apporter un peu de repos et de sérénité après tant d'années à vous être époumonée pour défendre vos dossiers, tantôt avec succès, tantôt en vain, mais toujours avec la faconde et l'éloquence si caractéristiques qui furent les vôtres.

Une fois encore, Madame la conseillère d'État, au nom de l'UDC neuchâteloise, je vous remercie pour votre engagement et vous souhaite sincèrement tout le meilleur pour la suite de vos projets ainsi que pour votre vie.

(Applaudissements.)

M. Aël Kistler, président du groupe Vert'Libéral-PDC : – Madame la conseillère d'État Maire-Hefti,

« Merci de m'écouter quand je vous parle ! » Faire un bilan de nos échanges passés au cours de ces années serait un exercice de style que j'ai bien crainte d'avoir cessé d'entraîner depuis que le Département de l'éducation et de la famille n'a plus à se soucier de mon sort.

Je vais toutefois tenter de mettre en exergue un petit florilège des pensées et souvenirs qui traversent mon esprit, à l'évocation de ces moments plus ou moins historiques de la politique de notre République.

Tout d'abord, il faut souligner que, même si le verbe règne naturellement dans un parlement, il y a chez vous une richesse de signes à trouver dans le regard. Combien de fois l'avions-nous vu d'un naturel jovial et malicieux devenir parfois acéré au point de trouver le pupitre de député bien bas pour s'y cacher.

Le verbe, disais-je plus haut, le verbe français dont vous avez affiné les subtilités en classe d'immersion avec « vos » garçons au cours de ces années dans un collège mixte – c'est important –, à défendre les causes des femmes, des enfants, des formatrices, des formateurs, des apprenantes et des apprenants, ce qui – cela se voyait, et surtout s'entendait – vous tenait particulièrement à cœur.

Votre énergie débordante pouvait se montrer parfois déconcertante, *a fortiori* dans les très rares – mais alors très très rares – cas où, la fidélité partisane aidant, nous pouvions être en désaccord. Au point d'en venir au sommet de la violence verbale et dire, je cite : « *Députée Tissot-Daguette, vous me décevez !* ». Ou encore, plus récemment : « *Ça m'énerve !* » Fort heureusement, et vous en conviendrez évidemment avec nous, le législatif a toujours le dernier mot. Na !

Notre groupe retiendra entre tous votre fort engagement pour la formation duale, en opposition parfois fondamentale avec la gauche de l'hémicycle, mais avec notre soutien complet. L'Université peut aussi vous remercier pour son développement, notamment dans le rapport UniHub. Un beau signal de rayonnement de notre canton.

Je vous souhaite, au nom du groupe Vert'Libéral-PDC, tout le meilleur pour la suite, tant sur le plan personnel que de vos engagements.

Und schlussendlich muss das unbedingt gesagt werden, es hat uns gefreut, Sie kennen zu lernen. Es war prima!

(Applaudissements.)

DISCOURS D'ADIEU AU GRAND CONSEIL DE M^{ME} MONIKA MAIRE-HEFTI, CONSEILLÈRE D'ÉTAT

M^{me} Monika Maire-Hefti, conseillère d'État, cheffe du Département de l'éducation et de la famille : – Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les député-e-s, chers collègues, Madame la chancelière,

Quel plaisir, quel bonheur, quelle incroyable chance d'avoir pu exercer cette fonction durant huit ans !

En effet, le 28 mai 2013, une équipe gouvernementale presque entièrement renouvelée est entrée en fonction.

Seuls notre collègue Laurent Kurth et notre chancelière Séverine Despland pouvaient prétendre à une expérience de respectivement sept mois et deux ans. Expérience sur laquelle nous nous sommes volontiers appuyée lors de nos débuts.

Le renouvellement du Conseil d'État, si je puis me permettre, était bienvenu, car notre canton sortait d'une législature pour le moins délicate...

Une crise hospitalière, une crise universitaire, une crise financière et économique, ajoutées aux quelques querelles intestines qui habitaient le gouvernement depuis un certain temps déjà.

Les défis ne manquaient donc pas pour cette nouvelle équipe !

Restaurer la confiance, travailler dans la complémentarité, partager nos expériences, redonner la crédibilité aux institutions, faire rayonner notre canton et sortir de l'affrontement Haut-Bas en consolidant la complémentarité des régions n'étaient que quelques-uns des objectifs fixés.

Mais...

Et aujourd'hui, nous pouvons le dire, c'était sans compter les difficultés auxquelles ce nouveau gouvernement a dû faire face dès les premières semaines.

Une année durant, nous avons assumé à quatre la conduite de cinq départements, en équipe unie, soudée et dans la discréetion.

C'était pour nous la première épreuve à braver, nous étions condamné-e-s à réussir ensemble. Nous en avons fait une opportunité... et nous y sommes parvenu-e-s.

Accueillir notre collègue Laurent Favre, le soir du 28 septembre 2014, était donc, pour l'équipe gouvernementale, un réel soulagement et la poursuite possible d'un travail en équipe pour relever les défis qui nous attendaient !

Ce gouvernement en place depuis deux législatures a donc réussi, en premier lieu, à restaurer des liens de confiance et de dialogue, à redonner aux institutions la solidité nécessaire pour relever les défis et augmenter l'attractivité de notre canton.

Avec une administration cantonale dynamique, efficace et compétente, le Conseil d'État est parvenu à fédérer progressivement les énergies positives du parlement, des communes, des institutions et des partenaires, pour faire aboutir plusieurs projets ambitieux et indispensables pour l'avenir des Neuchâteloises et des Neuchâtelois.

Le projet « Mobilité 2030 », avec ses investissements massifs, la politique d'intégration professionnelle, le développement des places en accueil extrafamilial, la réforme fiscale et la réforme des institutions ne sont que quelques-uns des dossiers qui permettront à notre canton de

retrouver l'attractivité de jadis, qui nourriront l'espoir d'entrevoir de nouveaux possibles dans l'après-Covid-19 !

Deux législatures à la tête du Département de l'éducation et de la famille m'ont permis d'initier des projets, de les peaufiner, de les voir naître et de les faire évoluer ! Des projets qui répondent à la volonté de défendre les valeurs d'égalité, de solidarité, d'ouverture et d'accueil !

Le concordat HarmoS, la réforme du cycle 3, le concept cantonal de la pédagogie spécialisée, la loi sur l'université, l'enseignement de l'allemand en immersion en classe « Prima », une offre étendue pour permettre une transition réussie vers le postobligatoire, une dualisation accrue de la formation professionnelle, l'éducation numérique, la prévention et la lutte contre la violence domestique, un projet pilote pour une école à journée continue, un développement significatif des places en accueil extrafamilial, un réseau étendu de familles d'accueil... La liste n'est de loin pas exhaustive, mais elle démontre, par contre, l'ampleur du travail ! Elle donne surtout envie de continuer à faire évoluer cette tâche régaliennne essentielle de l'État que sont l'éducation et la formation accessibles à toutes et à tous !

Mesdames et Messieurs les député-e-s, prenez soin de ce bijou précieux que nous possédons ! Notre système de formation est comme un précieux diamant à mille facettes qui a besoin de votre lumière pour briller et enrichir les jeunes de notre canton ! Prenez-en soin, même après moi !

Mais, Mesdames et Messieurs les député-e-s, en politique, le succès est collectif ou il n'est pas ! Tous ces projets sont le succès de toute une équipe ; une équipe innovante, engagée, loyale ; bref, une équipe formidable, l'équipe du DEF ! L'équipe du plus beau des départements !

D'abord, les collaboratrices et collaborateurs de mon secrétariat général : Jérôme, Thierry, Julien et Laurence, Giusy, Ester, Karin, Omar et Marie ! Mes cheffes et chefs de service : Laurence, Jean-Claude, Christian ! Mes cheffes et chefs d'office ! À vous toutes et tous, un merci du fond du cœur pour votre soutien, votre bienveillance, votre générosité, pour vos compétences humaines et professionnelles dont vous m'avez gratifiée ! Merci de m'avoir supportée même quand j'étais insupportable ! Et rappelez-vous toujours : là où il y a une volonté, il y a un chemin ! Et, bien évidemment, un immense merci à toutes et tous les collaborateurs et collaboratrices du DEF qui, sans compter, avec engagement et courage, ont fait avancer ce grand bateau.

Il n'est pour moi pas pensable de prononcer un dernier discours sans dire un mot pour mes collègues préféré-e-s.

D'abord, un clin d'œil à notre chancelière à qui je souhaite un bon rétablissement : merci, Séverine, pour ta patience, pour toutes les fois où tu as dû me rappeler le protocole vestimentaire ! Désolée de t'avoir fait trembler à chaque fois qu'une visite officielle s'annonçait et que le rose ne s'était pas fait la malle de ma garde-robe ! Mais tu avoueras, Séverine, que la vie est tellement plus belle en couleur ! Je ne peux la concevoir en noir et blanc seulement ! Merci, Séverine, pour ton engagement et ton soutien indéfectibles !

Chers collègues,

Nous avons partagé d'innombrables séances, donc des milliers d'heures de travail, des visites gouvernementales à la pelle, des succès et des déceptions dans notre action politique, des débats nourris, parfois houleux, mais toujours respectueux ! J'étais entourée tantôt par quatre mâles alpha, tantôt par des politiciens aguerris, mais quatre hommes formidables ! Odile, Diane, Caroline et Claire, prenez-en soin, car sans vous, ils ne sont rien ! Chers collègues, votre soutien pour les dossiers délicats, vos conseils dans les impasses que je partageais volontiers avec vous et vos conseils m'ont été toujours précieux ! Il y a eu des moments où je vous détestais et je vous le disais, mais il y a eu beaucoup plus de moments de complicité, de partage, de joie et d'émotion !

Cher Laurent – c'est Laurent Kurth –, je me souviendrai de ta vivacité d'esprit, de ton empathie, de ta galanterie aussi, de ta redoutable capacité d'analyse et de synthèse... mais aussi des fous rires choppés au Grand Conseil quand on faisait des commentaires sur les députés !

Et connaissez-vous, Mesdames et Messieurs les député-e-s, l'expression favorite de l'autre Laurent, Laurent Favre ? « *Je veux le faire proprement et de bonne manière, donc je reviendrai la semaine prochaine...* » Elle m'a souvent fait rire, car la semaine suivante, le projet n'était toujours pas plus propre... Et que dire des débats au Conseil d'État sur tes communiqués de presse, longs comme un jour sans pain, qui avaient le don d'irriter ton camarade de parti ?

Et que dire d'Alain, toujours pressé, jamais stressé ! Tu as réussi l'incroyable exploit, en huit ans seulement, de faire venir notre collègue Jean-Nat à l'heure aux séances du Conseil d'État. Mais on se souviendra aussi toutes et tous de tes reprises, et même en séance officielle, quand notre langage n'était pas à la hauteur d'un magistrat ou quand un accord était fausse... ah non : faux !

Cher Jean-Nat, quand je devais négocier un dossier avec toi, j'étais toujours sur mes gardes et dès que je voyais ta fossette se pointer et ton regard espiègle, je savais que quelque chose m'échappait et que j'allais me faire avoir... Avec ton sens politique redoutable, tu parviens à vendre des frigos aux Esquimaux et, de surcroît, à leur faire croire qu'ils font une bonne affaire !

Oh, les garçons, vous allez me manquer !

Merci aussi à mes ami-e-s et à toute ma famille qui, des années durant, n'ont pas pu compter sur moi, mais qui étaient en revanche toujours présents et présentes à mes côtés quand j'en avais besoin !

Mami, Eri und Res, Umlí und Mirella, ich möcht Eu ganz herzlich Danke! Z'Pfunge han ich immer chönne eui Gastfrundschaft gnüsse, uftanke, mini Sorge und mis Glück teile! Ihr sind immer für mich da gsi, und das hät mir immer wieder Kraft und Energie gä i denä Jahr!

À mes enfants, Flavia, Gaël et Letitia, Alexis et Manon, et mes petits-enfants chéris, Norah et Léon, un immense merci du fond du cœur ! Sans votre amour, vos encouragements, mais aussi votre capacité à me rappeler les choses importantes de la vie, je n'aurais sans doute pas eu la force de remplir cet engagement durant huit ans !

Dans mon incroyable parcours de vie, c'est toi, Jacques-André, qui as été mon fidèle et précieux soutien. Je suis arrivée comme jeune fille au pair, j'ai fini femme au Maire grâce à toi ! Nous partageons notre vie depuis quarante et un ans et il me semble que c'était hier que tu me faisais la cour. Enfin, tu me la fais toujours, à vrai dire... ! Sans ton amour, ta bienveillance, ton accompagnement, ton écoute, ta capacité à me faire prendre du recul, je n'aurais pas eu la force ni l'énergie et le courage d'assumer cette responsabilité ! Une fonction certes dévoueuse de temps et de disponibilité, mais tellement belle et enrichissante ! Tu dis toujours que la vie avec moi n'est pas facile, et c'est vrai, mais elle est passionnante ! Je me réjouis d'avoir plus de temps pour partager mes passions avec toi dans cette nouvelle étape de vie qui nous attend !

Et pour terminer, je voudrais vous dire, Monsieur le président du Grand Conseil, que vous avez été un magnifique président, un président plein de sagesse et de compétences ! Sera, c'est un homme à marier !

Je voudrais aussi dire à mon groupe, et à toi, Jonathan, en particulier, le plaisir qui a été le mien de cheminer avec vous dans cette belle aventure ! Vous étiez des camarades exigeants, critiques, et très constructifs. Sur les 45 interventions de M^{me} Martine Docourt Ducommun, il y en avait la moitié pour mon collègue Alain Ribaux et l'autre moitié pour moi ! Vous m'avez souvent fait sortir de ma zone de confort ! Vous n'étiez pas toujours d'accord avec moi, ni avec le Conseil d'État, et heureusement ! Cela nous a obligé-e-s à débattre, à convaincre et à trouver des consensus ! Je pars de cet hémicycle avec de nombreux souvenirs magnifiques, le cœur plein d'amitiés pour la vie !

Un grand merci à l'ensemble du secrétariat général du Grand Conseil, à vous, Mesdames et Messieurs les député-e-s, vous ne m'avez pas ménagée, parfois même irritée, même aujourd'hui, mais vous m'avez fait avancer, stimulée, encouragée, et j'ai fait de magnifiques rencontres, et j'ai vu de belles personnes !

Merci et bon vent, et vive la République et Canton de Neuchâtel !

(Applaudissements.)

REMISE DE LA MÉDAILLE DU MÉRITE À M^{me} MONIKA MAIRE-HEFTI, CONSEILLÈRE D'ÉTAT

Le président : – Madame la présidente du Conseil d'État, chère Monika,

Je ne suis pas supposé faire de discours, mais je ne peux m'empêcher de dire quelques mots.

Moi qui me réjouissais de te retrouver aux nombreux événements du canton durant notre année présidentielle commune, nous nous sommes finalement surtout concertés sur les questions Covid-19 ou organisationnelles. L'occasion de confirmer tes compétences et ton calme dans les moments les plus difficiles que notre canton a dû traverser.

Cette crise permet de montrer les valeurs fondamentales de chacune et de chacun, de revenir à l'essence même de notre engagement. Et les tiennes, celles de la solidarité et de l'égalité des chances, se sont montrées plus fortes que jamais. Lors de la deuxième vague, nous t'avons entendue à maintes reprises défendre le maintien des écoles en présentiel. Parce que les inégalités se creusent lors des cours à distance, tu as tenu bon malgré les nombreuses pressions.

Finalement, tes prises de parole au Grand Conseil, toujours particulièrement percutantes et probablement les plus écoutées de l'exécutif, manqueront à notre plénum.

J'ai donc le plaisir de marquer la reconnaissance du Grand Conseil en te remettant la médaille du mérite, et j'invite l'assemblée à se lever pour ce moment.

(*Applaudissements.*)

HOMMAGE À M. JEAN-NATHANAËL KARAKASH, CONSEILLER D'ÉTAT

M. Jonathan Grettillat, président du groupe socialiste : – Monsieur le président du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs, Monsieur le conseiller d'État, mais surtout, cher Jean-Nat,

C'est déjà rude pour un chef de groupe de devoir se séparer d'un membre du Conseil d'État de son parti, mais alors, imaginez lorsqu'il y en a deux qui partent à la fois, et d'une telle valeur chacun ! En plus, même en se limitant à ce qui peut décemment être dit à la tribune officielle, il y aurait tant de choses à raconter sur le chef du DEAS que le choix des clins d'œil a été cornélien. Mais pas d'inquiétude, il n'y a rien de bien compromettant, pour autant qu'on prenne en considération que nous parlons bien d'un ministre vallonnier – le premier depuis plus de cinquante ans, il me semble –, ce qui donne une plus grande marge de tolérance sur ce qu'on ose faire ou non.

Je vais donc me risquer à brosser un portrait de notre brillant chef du DEAS, sous un angle forcément un peu alternatif, bien évidemment subjectif souvent, un peu caricatural parfois. Mais, malgré tout, je pense que le principal intéressé saura s'y reconnaître !

Jean-Nat Karakash, c'est une personnalité aux multiples facettes. Prodigie de la politique, avec une expérience et une expertise à en faire pâlir de jaloux jusqu'aux plus grands dirigeants européens ; on oublie souvent que notre ministre sortant n'a que 41 ans, 42 le 17 mai ! Président du parti socialiste neuchâtelois et député à ses 22 ans, conseiller communal professionnel dans la toute fraîchement fusionnée commune de Val-de-Travers à 29 ans, et conseiller d'État à 34 ans, Jean-Nat Karakash a donné pour chacun de ses mandats l'impression qu'il les exerce déjà depuis toujours. Mais qu'on se le dise une fois pour toutes : il n'est pas vraiment fait de la même matière que la plupart d'entre nous, ce qui peut parfois vous donner cet étrange sentiment de décalage quand vous discutez avec lui, renforcé par son légendaire sourire dont il ne se départit jamais, souvent aussi énigmatique que celui non moins célèbre de la Joconde, par exemple. Les personnes qui le côtoient depuis longtemps vous le confirmeront toutes : il a vraisemblablement un ordinateur quantique de la NASA intégré à son cerveau, tant il réfléchit plus vite que tout le monde... Si vous n'avez pas le bon logiciel, vous serez probablement toujours largué dans un premier temps, avant qu'il ne revienne à vous pour vous secourir. Et là, je risque certainement de griller certaines de mes sources, mais il semblerait que l'affectionné surnom de « fichier Excel » lui soit resté collé à la peau à cause de cela. Mais attention, cela ne veut pas pour autant dire qu'il a toujours raison ! J'ai souvenir d'une séance mémorable de l'hiver 2012 – on revient de nouveau au début de cette aventure –, dans laquelle notre futur ministre nous affirmait, en petit comité, que la stratégie retenue pour la course au Conseil d'État, qu'il désapprouvait initialement, n'allait jamais nous permettre de reconquérir la majorité. Et pourtant... Car voici une autre leçon à retenir de Jean-Nat Karakash : plus vous oserez le contredire, plus vous suscitez son intérêt et sa réflexion. Avec un peu de persévérance, vous aurez même une chance de le convaincre !

On pourrait penser qu'avec ses capacités hors norme, Jean-Nat Karakash en profiterait pour se reposer un peu sur ses lauriers, et se la couler douce... Eh bien, que nenni, c'est tout le contraire !

On a pour ainsi dire rarement vu aussi bosseur que lui... Quoique, des fois, on se demande s'il n'y a pas un mystérieux concours entre lui et le chef du DFS pour savoir lequel d'entre eux travaillera le plus et dormira le moins. Une bonne nuit de sommeil dure en principe quatre heures, mais du coup, il n'est pas trop du matin, paraît-il... Mais comme il est plutôt du soir, voire carrément de la nuit, moyennant quelques hectolitres de café, il en a acquis une maîtrise infaillible de tous ses dossiers. On lui reproche souvent d'aller beaucoup trop dans l'opérationnel et le détail pour un chef de département, mais rien n'y fait, car son travail l'a constamment et véritablement passionné, et cela se sent. D'ailleurs, certains esprits taquins diront que le passage des dossiers par le Grand Conseil n'est pas la plus grande passion du chef du DEAS, alors qu'il y a déjà bien assez de pain sur la planche et d'autres priorités ! Une autre explication possible est que le côté perfectionniste de Jean-Nat Karakash rend la tâche bien plus ardue que pour n'importe quel autre conseiller d'État, puisque les rapports présentés doivent être absolument parfaits, quitte à ce qu'il les réécrive lui-même à sa manière, intégralement ! Et attention à la mise en page !

Le corollaire d'un tel stakhanovisme de Jean-Nat Karakash, c'est qu'il a toujours su s'aménager des parenthèses de vie privée pour sa famille et pour ses amis. D'ailleurs, ce n'est un secret pour personne, dans le Vallon en particulier, mais notre ministre est un bon vivant, un grand noceur même, et cela ne date pas d'hier ! Adolescent déjà, il tenait un bar clandestin dans la cave de ses parents, le fameux Turkish Bar, il était aussi grand joueur de poker, et un pilier de la Fête de l'Abbaye de Fleurier. Alors, aujourd'hui, qui sait... Certainement que notre ministre a su conserver ses bonnes vieilles habitudes, mais en tout cas, on ne le voit plus s'afficher avec un grand drapeau rouge à l'effigie du Che sur le camion de Jex... ! Quel dommage ! Par contre, il semblerait que la plus grosse réserve d'absinthe du Château se situe bien dans le bureau du chef du DEAS, pour parer à toute situation imprévue, paraît-il...

À ce moment, Jean-Nat Karakash est certainement en train de se dire que je suis totalement en train de passer complètement à côté de son principal travers, et qu'il pourrait éventuellement y échapper... Eh bien non ! Tout le monde connaît le dévouement total de notre ministre de l'économie pour le tissu industriel, et notamment horloger, de notre beau pays neuchâtelois. Mais cela ne l'empêche pas d'être certainement le Neuchâtelois le moins ponctuel qui soit. Eh oui, Jean-Nat Karakash n'est jamais à l'heure ! Et ceci au grand dam de certains de ses collègues de l'exécutif – peut-être pour certains plus que d'autres –, mais surtout de ses collaborateurs directs, qui doivent recourir à de nombreux stratagèmes pour s'en sortir avec l'agenda dantesque de leur chef. Chef pour qui l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du département a un profond respect et attachement. Le départ de Jean-Nat Karakash sera assurément très regretté dans ses services.

Durant ses huit années d'exécutif – cantonal, il faut le préciser –, Jean-Nat Karakash aura mené une multitude de chantiers de grande ampleur, et aura durablement imprimé sa marque dans le fonctionnement de son département, et peut-être plus généralement de l'État, dont il aura changé de nombreux paradigmes. Ayant horreur du fonctionnement pyramidal et en silo, le chef du DEAS a, au contraire, cherché à promouvoir l'intelligence collective et une culture du travail transversal, n'ayant pas peur de bousculer quelque peu l'ordre établi parfois. Il est trop modeste pour le faire lui-même, mais il peut se targuer de succès assez extraordinaires, en particulier dans les domaines de l'économie et de l'emploi. Finalement, le seul reproche que l'on entendra à l'encontre de Jean-Nat Karakash, c'est qu'il n'aurait pas été suffisamment « à gauche » dans les politiques qu'il a menées à la tête du DEAS. Notre ministre s'en défendra vivement, et ne manquera pas de vous convaincre du contraire. Comme l'a relevé sa collègue, il serait capable de vendre des frigos à des Esquimaux ! Toujours est-il que Jean-Nat a toujours eu à cœur de fédérer et convaincre le plus largement possible autour de lui, même au-delà de son camp politique. C'est certainement ce qui lui aura permis de faire d'aussi importantes avancées pour l'intérêt supérieur de l'ensemble du canton, quitte à se créer, il est vrai, quelques déceptions sur sa gauche. Mais selon une expérience très répandue, on retrouve rapidement des positionnements plus affirmés une fois que l'on ne siège plus à une fonction exécutive. En sera-t-il de même pour Jean-Nat Karakash ?

Car une chose est sûre et certaine : bien que quittant le Conseil d'État, on voit très difficilement Jean-Nat Karakash se mettre définitivement en retraite politique ; vous imaginez, ce serait comme si Joe Biden avait pris sa retraite politique en 1983... Donc, non, j'en ai la conviction, nous retrouverons notre futur ex-ministre, d'une manière ou d'une autre, dans un engagement pour la chose publique. Mais en attendant d'en avoir la surprise, Monsieur le conseiller d'État, mais surtout cher Jean-Nat, au nom du groupe socialiste et en mon nom bien évidemment, je tiens à t'adresser mes plus vifs et sincères remerciements pour ton engagement exemplaire et remarquable aux plus hautes fonctions de l'État au cours des huit dernières années. Tu as servi sans compter et de

manière remarquable la République et la population neuchâteloise, et nous t'en remercions infiniment. Je sais que ce sera un vrai déchirement pour toi de te séparer de ton département et de tes collaboratrices et collaborateurs, de tes dossiers, mais tu pourras quitter le Château avec l'assurance du devoir accompli. Merci, Jean-Nat, et profite enfin un peu de la vie aux quatre coins du monde avec ta famille avant de revenir ici, et à très vite pour de nouvelles aventures !

(*Applaudissements.*)

Mme Béatrice Haeny, présidente du groupe libéral-radical : – Monsieur le président, Monsieur le conseiller d'État, cher Jean-Nat,

Lorsque j'ai sondé mes troupes pour pouvoir dresser un bref bilan de votre travail durant ces huit ans en tant que conseiller d'État, un nombre incalculable de compliments me sont parvenus de la part des députés libéraux-radicaux, ce qui ne fut, de loin, pas une surprise pour moi.

Monsieur le conseiller d'État, vous avez mis au service du canton votre impressionnante capacité de travail. Votre intelligence – d'ailleurs, Carla Bruni dit que Nicolas Sarkozy a trois cerveaux, peut-être que vous, on pourrait dire que vous en avez cinq, même si on vous souhaite évidemment une autre issue –, votre patience, notamment lors des séances de commissions, méritent d'être saluées. Votre efficacité, votre précision et votre précieuse connaissance des dossiers méritent d'être saluées.

Les députés libéraux-radicaux ne sont pas les seuls à saluer votre parcours et la qualité du travail effectué : les milieux économiques, pourtant de prime abord pas vraiment ravis d'avoir un socialiste à la tête du Département de l'économie, sont unanimes. Vous les avez écoutés, entendus, et en particulier lors de la crise sanitaire. Vous êtes monté au front, avez tenté de faire en sorte que toutes et tous reçoivent les aides tant attendues, vous connaissez mieux que personne les mécanismes des RHT, des cas de rigueur, des prêts Covid-19 et des nombreux conflits de compétences entre les cantons et la Confédération.

Monsieur le conseiller d'État, les défis et la résolution des problèmes, aussi compliqués et non populaires soient-ils, ne vous ont jamais fait peur. Ce n'est pas sans une certaine satisfaction que nous avons pris connaissance de l'ampleur des démarches effectuées pour remettre à flot tout le service de l'aide sociale de La Chaux-de-Fonds. Votre engagement sans limite en faveur de la réinsertion afin de pouvoir offrir des perspectives aux bénéficiaires de l'aide sociale nous a impressionnés.

Un seul regret peut-être pour les députés que nous sommes : vous avez vite compris que pour être efficace, il convenait de ne pas trop recourir à l'appui du Grand Conseil, estimant que celui-ci ralentissait trop souvent vos projets... et vous limitant à convoquer les commissions parlementaires lorsque cela était inévitable tout en privilégiant les rapports d'information... évitant ainsi les votes !

Vous vous êtes toutefois bien rattrapé lors de la crise sanitaire à mesure que vous avez convoqué seize fois la sous-commission de la commission de gestion de votre département, ce qui a particulièrement été apprécié, alors que certains de vos collègues tentaient justement de convoquer les commissions parlementaires le moins souvent possible. Les informations ont ainsi été très régulièrement relayées dans les groupes, ce qui fut fort apprécié alors que les pleins pouvoirs étaient entre les mains du Conseil d'État.

Votre parfaite connaissance des dossiers vous permet de toujours répondre personnellement aux nombreuses questions des députés, et vous y répondez toujours avec beaucoup de respect, ce qui est particulièrement apprécié, même si, il faut bien l'avouer, la question n'est pas des plus pertinentes ou lorsque vous y répondez pour la dixième fois en huit ans.

Un seul bémol cependant : vous faites partie des membres du Conseil d'État qui manient certes bien la langue française, mais qui oublient parfois les impératifs de temps, et vous n'êtes pas le champion de la concision, laissant ce titre à l'un de vos collègues.

Le groupe libéral-radical aurait souhaité vous voir poursuivre une législature encore, tant nous avons été convaincus par votre intelligence, votre ouverture d'esprit, votre détermination, votre volonté d'avancer et de régler tout ce qui peut l'être.

Finalement, vous n'avez qu'un seul défaut, Monsieur le conseiller d'État : celui de ne pas être libéral-radical. Comme le dirait en particulier Andreas Jurt, le président du Fan's club Tiger Karakash, c'est effectivement le seul défaut que l'on pourrait vous reprocher.

Vous avez aujourd'hui fait le choix de vous tourner vers d'autres horizons, d'accorder davantage de temps à votre famille qui, il faut bien le dire, a dû vous partager avec la République et Canton de Neuchâtel durant huit ans. Il est temps que vous puissiez vous aussi vaquer à d'autres occupations.

Nous vous regretterons et vous souhaitons un magnifique avenir dans notre canton, et nous vous remercions du fond du cœur pour tout le travail effectué.

(*Applaudissements.*)

Mme Veronika Pantillon, présidente du groupe PopVertsSol : – Monsieur le conseiller d'État, cher Jean-Nat,

Toi aussi, tu as décidé de quitter le gouvernement et de te consacrer à d'autres tâches après huit années passées au Conseil d'État. Ces dernières huit années sont la consécration d'une carrière politique commencée très tôt. Ton parcours politique est impressionnant : tu es élu au conseil général à Môtiers à 21 ans, tu présides le parti socialiste à 23 ans, tu as été député au Grand Conseil de 2001 à 2007, tu es conseiller stratégique de l'ancien conseiller d'État Bernard Soguel, tu es aussi élu au Conseil communal de la commune fusionnée de Val-de-Travers, et pour finir, tu es élu au Conseil d'État en 2013.

Le travail qui t'attendait dans ton département était très grand. Ce département était un peu chahuté et, comme tu l'as dit dans une interview dans la presse locale, tu étais le 5^e conseiller d'État de ce département en cinq ans. Un de tes projets, qui a marqué notre République, est le constat du paradoxe neuchâtelois, c'est-à-dire que le canton crée plus de richesses et d'emplois que la moyenne des cantons suisses, mais possède l'un des plus hauts taux de chômage du pays. Avec tes services, tu as mis sur pied le *New Deal*, qui encourage les entreprises à engager local.

Le groupe PopVertsSol n'a pas toujours été d'accord avec toi et avec la politique menée au DEAS, notamment en ce qui concerne le volet « affaires sociales », mais les échanges avec toi étaient toujours respectueux et constructifs.

Tu as affirmé en 2013, lorsque tu étais candidat à la candidature au Conseil d'État, que tu ne t'engageais en politique pas pour ton intérêt propre mais dans l'intérêt de la cause publique. C'est bien toi : engagé et modeste.

À même pas 42 ans, tu as encore de beaux jours devant toi. Tu pourras dorénavant prendre plus de temps pour ta famille et toi-même.

Cher Jean-Nat, notre groupe te remercie du fond du cœur pour ton engagement pour la cause publique et pour tout ce que tu as donné à notre canton, et nous ne te souhaitons que le meilleur pour la suite de ta vie professionnelle et privée.

(*Applaudissements.*)

M. Niels Rosselet-Christ, président du groupe UDC : – Monsieur le conseiller d'État,

Conseiller d'État, député, conseiller communal, conseiller général, président de parti : vous avez eu toutes les casquettes que notre canton peut offrir. Vous voici aujourd'hui au terme d'une aventure politique qui aura duré plus de vingt ans !

Vous avez œuvré à rôder la commune de Val-de-Travers, née de la fusion de neuf villages sur les onze que comptait alors le district. Une commune qui a démarré sur les chapeaux de roue et au sein de laquelle votre passage aura su marquer les esprits. Par votre travail, vous avez su convaincre les électrices et les électeurs, qui vous l'ont d'ailleurs bien rendu.

Vous avez ensuite été propulsé au Conseil d'État. Ces huit dernières années, vous avez été confronté à bien des défis et vous avez su les relever avec pragmatisme et avec une verve bien caractéristique. Là encore, nous n'avons que rarement été d'accord. Mais votre tempérament n'aura laissé personne indifférent.

Je relèverai aussi un autre élément qui n'aura laissé personne indifférent, c'est votre personnalité chaleureuse et souriante, très souriante même – peut-être trop, qui sait –, à tel point que j'ai entendu au détour d'une conversation au Val-de-Travers – et c'est vérifique, avec l'accent et tout ! –, « *Ah moi, j'veais voter pour Karakash ! – Pourquoi donc ? – Bah il est toujours très souriant, pis y dit bien bonjour.* » Je vous jure que c'est vrai, donc c'est vous dire !

Voilà, Monsieur le conseiller d'État, dès votre jeunesse, vous avez consacré votre temps à votre région, à votre commune, à votre canton et à vos idéaux, et votre pugnacité ininterrompue est admirable ; à cet égard, nous vous témoignons aujourd'hui, au nom de l'UDC neuchâteloise, tout le respect qui vous incombe.

Aujourd'hui, c'est une page de votre histoire qui se tourne, mais c'est aussi une nouvelle page qui s'écrit.

À l'instar de votre collègue M^{me} Monika Maire-Hefti, puissiez-vous aujourd'hui vous retirer dignement, avec le sentiment d'avoir contribué durablement à l'effort commun et à la pérennité de la République.

Nous espérons que votre parcours futur sera parsemé d'opportunités et ponctué de petits plaisirs, que vous procureront, par exemple, les merveilles du terroir de votre Val-de-Travers natal.

Monsieur le conseiller d'État, au nom de l'UDC neuchâteloise, de Vallonnier à Vallonnier, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter tout de bon pour la suite et que la Fée verte soit avec vous !

(*Applaudissements.*)

M. Aël Kistler, président du groupe Vert'Libéral-PDC : – Monsieur le conseiller d'État,

Aucun département n'est un aller simple pour des vacances *all inclusive* aux frais de la princesse. Aucun, et pourtant, il en est un particulièrement complexe : celui de l'économie et de l'action sociale. Une antinomie aux oreilles des voix critiques. Les Vert'Libéraux connaissent bien cette incrédulité face à un nom qui pose question et mérite une réflexion approfondie pour se faire une idée. Ainsi en est-il du DEAS.

Aussi exotique que cela puisse paraître, conjuguer les besoins de l'économie avec le domaine social force à innover et tenter des voies inexplorées pour éviter les écueils connus par le passé. À notre connaissance, l'histoire ne dit pas si la répartition des départements a été mûrement réfléchie ou tirée au sort, mais quoi qu'il en soit, nous en connaissons toutes et tous l'issue puisque le gagnant, ce fut vous, Jean-Nat Karakash.

Placer un socialiste comme chef du Département de l'économie, c'est lui faire le magnifique cadeau d'être systématiquement en porte-à-faux avec son groupe, puisque la conjoncture a la fâcheuse tendance systémique de pouvoir être toujours un peu meilleure et que cela implique des choix stratégiques et donc des options pouvant être perçues comme des entorses à certains pans d'un idéal.

Une tâche ardue que vous avez su relever, avec notamment la réforme dite du *New Deal*, proche des besoins de l'économie locale et permettant de sortir du farameux paradoxe neuchâtelois, à savoir, cela a été dit, un canton prospère mais avec un taux de chômage très élevé. Un pari réussi donc.

Votre fin de mandat aura été marquée par une année particulièrement compliquée, avec une pandémie dont les effets auront été non seulement sanitaires mais aussi économiques, sociaux, et dans un climat de tension quant aux ressources à allouer et les tractations à mener avec la Berne fédérale, dont émanaient d'abord les mesures de restrictions et ensuite les éventuelles aides.

Pour votre investissement important et les probables heures difficiles masquées derrière un air toujours flegmatique, le groupe Vert'Libéral-PDC vous remercie chaleureusement et vous souhaite une bonne suite de route, là où vos normalement éternelles baskets noires accepteront de vous mener !

(*Applaudissements.*)

DISCOURS D'ADIEU AU GRAND CONSEIL DE M. JEAN-NATHANAËL KARAKASH, CONSEILLER D'ÉTAT

M. Jean-Nathanaël Karakash, conseiller d'État, chef du Département de l'économie et de l'action sociale : – Voilà, vous avez repéré : c'est très rare, effectivement que je lâche mes baskets noires. Aujourd'hui, j'ai mis de vraies chaussures, c'est dire toute l'émotion de ce moment !

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les député-e-s, chère et chers collègues,

L'égalité des chances, la place du collectif et le rôle de chacune et de chacun, voilà ce que sont, à mes yeux, les fondamentaux qui doivent nous guider dans la conduite de notre petite République, ce canton de Neuchâtel que nous aimons et pour lequel nous sommes réunis ici.

L'égalité des chances, c'est cet idéal que nous n'atteindrons jamais, mais vers lequel nous devons tendre inlassablement pour faire société. Une égalité des chances que nous voulons non seulement construire au présent, mais que nous avons aussi la responsabilité ensemble d'étendre aux générations futures, avec tout ce que cela implique.

La place du collectif, c'est le constat qu'aucun être humain ne peut rien lorsqu'il est seul. Mais c'est encore et surtout la prise de conscience de tout ce que nous sommes capables de réussir ensemble, lorsque nous sommes animés par une volonté commune, lorsque nous choisissons de tirer à la même corde, lorsque nos différences deviennent autant de richesses.

Et le rôle de chacune et de chacun, c'est d'apporter sa pierre à l'édifice, de contribuer au bon fonctionnement de la société, de jouer un rôle utile au sein de la communauté. Une indispensable participation citoyenne que nous devons rendre possible et encourager en donnant à chacune et à chacun la chance et l'envie de s'impliquer.

C'est avec ces convictions fortes que j'ai prêté serment le 21 mai 2001, en tant que jeune député de ce qui était encore le district du Val-de-Travers.

Et c'est exactement vingt ans plus tard, jour pour jour, que je remettrai les clés de mon bureau à celui ou celle qui me succédera, toujours avec les mêmes convictions !

Deux décennies d'engagement politique qui s'achèvent pour moi et, avec elles, ces deux législatures intenses et passionnantes que j'ai eu la chance de partager avec mes collègues au sein d'un gouvernement soudé, qui a consacré l'entier de son énergie au service du canton et de sa population.

Huit années durant lesquelles nous avons tenu le cap avec confiance et détermination, y compris dans les moments difficiles. Et les résultats sont là, le déclic s'est produit, Neuchâtel n'est plus la risée du pays, mais un canton industriel et exportateur, ouvert au monde et aux idées nouvelles ; un canton qui contribue à la prospérité de la Suisse en produisant des richesses réelles et des innovations utiles ici, dans l'Arc jurassien, en plein cœur de l'Europe.

Dans le défi qui m'incombait plus particulièrement à la tête du DEAS, vous l'avez relevé pour plusieurs d'entre vous, l'enjeu était de rétablir les rouages d'un canton dans lequel le développement impliquerait et profiterait à nouveau pleinement à l'ensemble de la population.

De l'appui au développement économique à l'action sociale en passant par l'emploi, l'intégration interculturelle ou la migration, toutes les politiques du département ont été revisitées de fond en comble et réalignées de manière cohérente, aussi bien entre elles qu'avec les axes posés par le Conseil d'État. De nouvelles stratégies ont été posées et d'importantes réformes ont été mises en œuvre pour améliorer la qualité, la pertinence, mais surtout l'impact de notre action au profit du canton et de sa population. Ce travail conséquent, nous avons pu le mener avant tout grâce à l'engagement exemplaire de toutes les équipes du département.

Mais, dans tous les domaines, nous avons aussi pu compter sur la participation active d'une multitude de partenaires qui ont conjugué leurs efforts aux nôtres : les acteurs de l'innovation, les associations économiques, les partenaires sociaux, les œuvres d'entraide, les communes, le Réseau urbain neuchâtelois (RUN), mais aussi parfois les autres cantons ou même la Confédération, pour n'en citer que quelques-uns.

À l'heure du bilan, les objectifs sont atteints :

- Nos capacités d'innovation sont à la pointe, notre tissu économique est solide et résilient ;

- Neuchâtel affirme sa tradition d'ouverture et continue à jouer, dans le domaine, un rôle pionnier en Suisse ;
- Le paradoxe neuchâtelois est résolu, le développement profite à nouveau à la population, le niveau de chômage a rejoint la moyenne romande et les salaires ont augmenté ;
- Parallèlement, l'investissement dans l'insertion et la prévention ont payé ;
- Au final, les besoins d'assistance n'ont pas seulement freiné leur croissance, ils se sont réduits, le taux d'aide sociale a baissé et les dépenses aussi, avec une facture sociale qui a retrouvé en 2020 le niveau qu'elle avait en 2015 lors de sa création !

Évidemment, il reste beaucoup à faire, à commencer par cette relance que nous devons réussir dans les mois à venir, si nous ne voulons pas en reprendre pour dix ans au purgatoire !

Et, à ce niveau, la priorité numéro 1 est très claire, c'est l'emploi : nous devons faire en sorte que la reprise des activités permette tout de suite de faire régresser le chômage ; il ne faut vraiment pas manquer le coche, j'ai eu l'occasion de le rappeler hier aussi. Si nous avons absolument besoin que la population et les entreprises se mobilisent pour relever ce défi, les collectivités ont, elles aussi, un rôle central à jouer, et je crois pouvoir dire que l'État de Neuchâtel s'est bien préparé à assumer son rôle.

Ensuite, il faudra continuer à renforcer et à promouvoir nos atouts pour alimenter une dynamique positive, fédératrice et porteuse du développement auquel aspirent notre canton et sa population. Construire le canton de demain – solidaire, attractif, connecté –, en ne perdant jamais de vue que, dans notre système fédéral, chacun des cantons se doit d'apporter sa contribution spécifique au profit de l'ensemble.

Mais voilà, tout cela, c'est de la musique d'avenir, une musique qui sera orchestrée par d'autres que moi et à laquelle je me contenterai d'apporter ma note de simple citoyen.

À l'heure de m'exprimer une dernière fois devant vous, j'aimerais partager avec vous la satisfaction du travail accompli, la fierté des résultats obtenus, mais surtout l'immense gratitude qui est la mienne et que je tiens encore à décliner ici :

- Gratitude envers mon parti et envers l'ensemble de la population neuchâteloise, pour la confiance donnée à ce Karakash d'à peine 34 ans que vous avez choisi d'envoyer au gouvernement, c'est cette confiance qui m'a porté tout au long de ces huit années ;
- Gratitude envers mes collègues du Conseil d'État, pour tous les bons moments partagés, et aussi les mauvais que nous avons affrontés ensemble ;
- Gratitude envers les formidables équipes de l'État, qui mettent au quotidien leur enthousiasme et leur professionnalisme au service du canton et de sa population, avec une mention toute particulière pour les équipes du DEAS que j'ai eu l'immense privilège de conduire ;
- Gratitude envers les nombreux partenaires qui se sont engagés avec nous dans tous les domaines d'action du département ;
- Gratitude évidemment envers votre Autorité, qui a approuvé tous les rapports soumis par le Département tout au long des huit années écoulées, le plus souvent à une très large majorité lorsque ce n'était pas l'unanimité. Ce n'est pas anodin, vous avez apporté aux réformes menées la légitimité et le soutien qui les ont rendues possibles. Votre Grand Conseil a aussi su jouer son rôle de force de proposition et surtout, il s'est montré capable de construire les consensus nécessaires pour permettre à notre canton d'avancer vers son avenir ;
- Gratitude enfin, *last but not least*, à ma famille et à mes amis, pour tout le soutien qu'ils m'ont apporté et pour lequel je ne les remercierai jamais assez.

Pour conclure, Monsieur l'excellentissime président sortant du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs, je reviens à mon point de départ pour vous laisser trois citations :

- Au sujet du rôle de chacune et de chacun, souvenons-nous avec Denis de Rougemont que la décadence d'une société commence quand l'être humain se demande « *Que va-t-il arriver ?* » plutôt que de se demander « *Que puis-je faire ?* » ;
- Concernant la place du collectif, rappelons-nous avec Antoine de Saint-Exupéry que si la pierre n'a point d'espoir d'être autre chose que pierre, de collaborer, elle s'assemble et devient temple ;

- Et quant à la quête de cette impossible égalité des chances, finalement, osons croire avec Ella Maillart que l'impossible recule devant celui qui avance.

Merci, bon vent, vive la République et Canton de Neuchâtel !

(*Applaudissements.*)

REMISE DE LA MÉDAILLE DU MÉRITE À M. JEAN-NATHANAËL KARAKASH, CONSEILLER D'ÉTAT

Le président : – Monsieur le Conseiller d'État, cher Jean-Nat,

Je ne peux pas non plus m'empêcher de vous adresser quelques mots. Ton parcours force l'admiration. Élu particulièrement jeune au Conseil d'État, à juste 34 ans, cela n'a cependant même pas été un thème car, malgré ce jeune âge, et cela a été dit tout à l'heure, tu avais fait tout le *cursus honorum* : conseiller général, député, président de parti, conseiller communal de milice puis professionnel. Si bien que ton arrivée au Conseil d'État était naturelle et n'a pas fait un pli. Aucun jeune de 34 ans actuellement n'aurait cette aisance. Chapeau !

Pour nombre de politiciennes et politiciens, ton sens politique impressionne. Alors qu'il peut arriver, notamment en séance de groupe, que nous tergiversions sur certains éléments qu'on peut qualifier de secondaires, tu as toujours su nous permettre de prendre de la hauteur et d'envisager les enjeux d'un angle nouveau, ou de déceler des problématiques inenvisagées. Ce sens politique nous manquera.

Finalement, de manière plus générale, la non-candidature de Monika Maire-Hefti et de Jean-Nat Karakash, ce n'est pas seulement la fin de mandats personnels. C'est aussi la fin d'un quintette qui a rythmé la vie politique neuchâteloise pendant presque huit ans. C'est la fin d'une équipe qui a marqué le canton et qui a su convaincre les Neuchâteloises et les Neuchâtelois, en se faisant réélire en bloc en 2017, fait marquant dans la politique cantonale récente.

Une équipe qui a su redonner ses lettres de noblesse à la collégialité. Nul doute que des débats, parfois vifs, ont dû rythmer vos séances hebdomadaires. Et pourtant, c'est toujours un exécutif solide et uni qui nous a fait face.

Que nous ayons été d'accord avec ce « club des cinq » neuchâtelois ou non, votre septennat commun a marqué notre histoire. Pour beaucoup d'entre nous, qui n'avons vécu presque que cette configuration, ce n'est pas qu'une page, mais un véritable chapitre qui se tourne.

Et, pour moi qui ai eu la chance d'organiser la campagne de 2013, qui ai vu – et c'est unique dans l'histoire suisse – une majorité socialiste dans un gouvernement, c'est aussi la fin du trio magique des trois socialistes, dont nous sommes fondamentalement fiers, même si cette majorité n'a pas toujours été facile à gérer. En souvenir de cet événement historique, les Jeunes socialistes qui étaient à la manœuvre à l'époque, et il y en a encore ici actuellement, nous avons fait les fonds de placards pour retrouver une affiche qui fut à la hauteur de nos ambitions. Un petit souvenir qui ne prend pas trop de place et que nous vous remettons à vous trois. Nous vous laissons le soin de choisir si vous faites une garde partagée ou si vous vous la coupez en trois, c'est à votre libre disposition !

(*Applaudissements.*)

Tout en souhaitant le meilleur aux trois conseillers d'État qui souhaitent poursuivre leur mandat, j'ai le plaisir, cher Jean-Nat, de marquer la reconnaissance du Grand Conseil en te remettant la médaille du mérite, et j'invite l'assemblée à se lever pour ce moment.

DISCOURS DE M. BAPTISTE HUNKELER, PRÉSIDENT SORTANT DE CHARGE

Le président : – Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

Avant de vous dire quelques mots sur cette présidence toute particulière, je souhaite exprimer quelques remerciements. Tout d'abord, et c'est une tradition, je souhaite remercier le secrétariat général du Grand Conseil (SGGC). C'est une tradition, mais je peux vous assurer que quand vous êtes à la présidence, vous vous rendez compte de l'importance des tâches du SGGC. Ce n'est pas l'huile dans les rouages, ce sont les rouages eux-mêmes de notre organisation. Et cette année a été particulièrement difficile : nous, bureau et Grand Conseil, avons été spécialement exigeants, en demandant de déplacer nos sessions dans de courts délais à l'autre bout du canton et en demandant un support informatique conséquent pour nos séances à distance. Vous avez fait preuve de flexibilité et d'un engagement sans faille.

Ce fut aussi la dernière année complète de Janelise Pug à sa fonction de secrétaire générale, et quelle année ! Un énorme merci à elle pour son engagement et son travail. Et un grand merci aussi à Inès Gardet, sur qui nous avons la chance de toujours pouvoir compter et qui, malheureusement, n'a pas pu participer à cette séance. Un énorme merci à toutes !

(Applaudissements.)

Je tiens à vous remercier, toutes et tous, employé-e-s du SGGC, pour votre immense travail durant cette année. J'espère finalement avoir l'occasion de vous remercier, en présentiel au Château, comme je souhaite le faire depuis un certain temps, mais, allez savoir, je n'en ai pas eu l'occasion ! À tout bientôt donc. Et tous mes remerciements vont aussi au personnel de l'administration pour le précieux soutien à notre Autorité : service juridique, chancellerie, service informatique, secrétariats généraux, et j'en oublie beaucoup !

Il y a un autre groupe de personnes, en cette fin de législature, que je souhaite remercier pour leur engagement. Il s'agit des anciennes et anciens présidente et présidents du Grand Conseil qui nous quittent aujourd'hui. Une femme et trois hommes qui ont marqué notre Autorité et qui tirent leur révérence.

- Cédric Dupraz tout d'abord, président en 2012-2013, qui a marqué sa présidence par une envie de communiquer qui a fait frémir le SGGC. Et, il faut l'admettre, il s'agit sans nul doute du président qui a repris avec le plus d'assiduité sa liberté de parole post-présidence !
- Éric Flury ensuite, président en 2014-2015, qui a dû gérer la démission prématurée d'un conseiller d'État tout en menant la barque de notre Autorité. Son calme et son ton rassembleur ne pouvaient que convaincre !
- Veronika Pantillon, présidente en 2015-2016, première femme du groupe PopVertSol à accéder à cette charge. Son ouverture au dialogue et sa connaissance des dossiers nous manqueront.
- Et, finalement, Laurent Debrot, doyen et donc président d'une séance en 2017. Le poil à gratter de notre Autorité – il l'a encore montré cet après-midi –, qui ne se laisse jamais décourager sur des thèmes particulièrement variés, et dont il faut reconnaître la ténacité à défendre notre bien le plus précieux, la démocratie.

Je vous souhaite à toutes et tous, dans vos fonctions politiques ou votre vie personnelle désormais plus calmes, le meilleur ! Soyez ici remercié-e-s, au nom du Grand Conseil, pour votre engagement.

(Applaudissements.)

Venons-en à mon année de présidence. Il est donc temps pour moi de prendre congé de cette fonction de premier citoyen, ou du moins de la fonction de chef d'orchestre de notre Autorité.

Je ne vais pas vous le cacher, ce n'était pas comme cela que j'imaginais cette année de présidence. À peine une dizaine de rencontres en présentiel, et quelques représentations en ligne : la convivialité était limitée, l'occasion d'entendre la population de tout le canton quasi nulle. Le canal privilégié de la présidence du Grand Conseil pour mettre en contact notre législatif – vous, chères

et chers collègues – avec la population a été fortement endommagé. Je vous avais aussi promis des festivités pour mon accession à la présidence, encore une promesse de politicien non tenue !

Ce fut, sans aucun doute, une présidence particulière.

Mais ne voyez aucune plainte de ma part. Face aux difficultés vécues par notre population durant cette année, cette présidence fut, somme toute, agréable. Notre population a souffert. Plus de 400 morts et autant de familles endeuillées. Des actrices et acteurs de la santé qui n'ont jamais dû autant se donner, donner de leur temps, de leur engagement, de leur famille et même de leur santé. Et ce, jusqu'à perdre un des leurs dans ce combat. Des familles séparées pour cause de restrictions sanitaires ou de quarantaines pour les fêtes d'anniversaire, de Noël ou les mariages. Une jeunesse qui n'a pas pu vivre les marqueurs d'événements importants, comme la remise de titres, les fêtes qui vont avec, ou simplement les rencontres qui forment. Des secteurs économiques entiers à reconstruire.

Et pourtant, l'espoir est là. La sortie est à notre portée. La vaccination avance, et nous sommes bien placés dans sa mise en œuvre. Alors, à l'heure où les mesures restent fortes, soyons confiants, soyons pleins d'espoir pour les Neuchâteloises et les Neuchâtelois : la convivialité d'avant est à nos portes.

Cependant, alors qu'il est de tradition d'offrir la médaille du mérite au président du Grand Conseil sortant, je ne vous cache pas un certain malaise : qu'ai-je fait pour la mériter, à part être là où je devais être ? Alors que je considère ce rôle, plus que jamais cette année, comme celui de premier citoyen ? Je ne suis pas ici président, mais avant tout citoyen de notre canton. Et cette médaille, elle n'est pas personnelle. Cette médaille, c'est le marqueur d'une année historique à tout point de vue. C'est pourquoi je la dédie à toutes les Neuchâteloises et à tous les Neuchâtelois qui, par leurs actions durant cette année, ont œuvré pour que la population traverse cette épreuve au mieux. Et je pense en particulier aux actrices et aux acteurs de la santé. Qu'ils et elles sachent que le Grand Conseil leur est reconnaissant, pour le travail accompli, pour le travail à accomplir.

Maintenant, tout n'est pas à jeter dans cette année présidentielle, loin de là. On a découvert la possibilité de siéger à distance, qui se prête particulièrement bien aux séances courtes et non politiques. Et on a aussi découvert qu'il était possible de siéger ailleurs. Eh bien, je vous le dis honnêtement, j'ai trouvé cela très intéressant. Surtout si on y ajoutait évidemment un moment convivial à la fin de ces séances pour rencontrer la population, comme cela se fait dans d'autres parlements. Alors, dans la perspective d'une circonscription unique qui doit maintenir le lien entre population de toutes les régions et autorités, je me permets de suggérer à mes successeur-e-s de réfléchir à la possibilité d'organiser de telles délocalisations régulièrement ! Au risque de me faire lyncher par le SGGC.

Sur une note plus légère maintenant, je dois admettre qu'après une année à être attentif à nos débats, on serait presque tenté de donner des points et des prix ! Mais ce serait sans doute déplacé...

- Je pourrais décerner le prix du groupe le plus bruyant et dissipé... mais je ne le ferai pas !
- Je pourrais décerner le prix du groupe aussi partagé qu'il est petit... mais je ne le ferai pas !
- Je pourrais décerner le prix du groupe qui dépose, et c'est contre-intuitif, le plus d'objets alors qu'il est majoritaire au Conseil d'État ... mais à nouveau, je ne le ferai pas !
- Je pourrais finalement décerner le prix du conseiller d'État qui dépasse le plus souvent son temps de parole... mais cela, il le sait déjà !

Enfin, bref, je m'arrêterai là, mais je souhaite autant de plaisir à mon successeur à constater les dynamiques qui se créent dans ce parlement, entre les pipelettes – et je ne sais pas pourquoi ce mot est féminin – et les traditionnels dormeurs !

Mon successeur qui, par ailleurs, présidera un Grand Conseil changé drastiquement. Ce fut un plaisir et un honneur de présider le dernier Grand Conseil sous sa forme actuelle, qui, il faut bien le dire, avait fait son temps.

Le Grand Conseil qui sortira des urnes le 18 avril, à 100 membres, nous le souhaitons plus uni, et conscient des enjeux de chacune des régions de notre canton.

D'aucuns craignaient des dérives avec toutes les réformes institutionnelles que nous avons acceptées. Et pourtant...

- Alors que, lorsque nous avons interdit le cumul des mandats, certains craignaient un manque de représentativité professionnelle des futures autorités, la population leur a donné tort : jamais autant de citoyennes et de citoyens ne se sont porté-e-s candidat-e-s pour un poste de député-e, avec des profils variés.
- Alors que la baisse de 115 à 100 député-e-s laissait penser à une surcharge de travail insurmontable qui découragerait les potentielles candidatures, jamais nous n'avons vu autant de personnes motivées à se lancer dans l'aventure.
- Alors que d'aucuns craignaient la sous-représentation des régions du canton, les partis ont répondu présents, avec des candidatures de tous les coins du canton.

Reste la question de la représentation féminine... Et, là, ça continue de faire mal. Espérons que la population saura se montrer plus progressiste que les partis et comblera les lacunes de certains partis qui peinent à se départir d'une image un peu dépassée du monde politique.

Mais ne nous perdons pas en conjectures électorales et célébrons le présent. Je souhaite conclure sur des remerciements à vous toutes et tous, chères et chers collègues. Je souhaite célébrer le système de milice qui nous voit aujourd'hui réunis dans cette Autorité. Malgré les invectives d'une partie de la population désabusée par la politique et les critiques qui ont pris de l'ampleur en cette période particulière. Malgré le travail colossal que représente la charge de député-e, des séances en journée, le soir, en week-end. Le travail de préparation des dossiers, toujours plus complexes et techniques. La participation à la vie de nos partis respectifs.

Malgré tout cela, vous êtes là. Vous souhaitez pour beaucoup rempiler en plus. Parce que même si vos idées s'opposent bien souvent, vous avez un objectif de bien commun qui vous anime, de bien de notre communauté neuchâteloise. Grâce à cette volonté commune, vous avez construit, ces quatre dernières années, les fondements qui permettront à notre canton d'avancer dans un nombre incalculable de domaines : la mobilité, l'éducation, la fiscalité, l'aménagement du territoire, le système hospitalier, les finances, et j'en passe. Et, évidemment, les bases pour permettre à notre économie de surmonter la crise actuelle.

Et je tiens donc, en guise de clôture de cette législature et de ce discours, à vous en remercier sincèrement.

Vive le Grand Conseil neuchâtelois et vive le canton de Neuchâtel !

(Applaudissements.)

REMISE DE LA MÉDAILLE DU MÉRITE À M. BAPTISTE HUNKELER, PRÉSIDENT DU GRAND CONSEIL

M. Quentin Di Meo, premier vice-président du Grand Conseil : – Madame la présidente du Conseil d'État, Messieurs les conseillers d'État, chères et chers collègues député-e-s, Mesdames et Messieurs,

Il m'appartient aujourd'hui, et c'est avec un immense honneur, de remettre la médaille du mérite à notre très cher président.

Monsieur le président du Grand Conseil, cher Baptiste,

L'année écoulée restera gravée dans les mémoires. La crise du coronavirus n'a épargné personne. Mais restons positifs et parlons simplement aujourd'hui d'une pierre qui marquera l'histoire de notre canton, celle de notre président.

Une présidence aussi excellente qu'unique. Aussi talentueuse que respectueuse. Si la difficulté a été présente jusqu'à la dernière minute, elle n'a de loin pas empêché notre président de guider ce parlement avec agilité.

Certes, la crise que nous traversons a marqué la société, son économie, sa culture, son peuple. Mais le parlement, cette année, se souviendra d'un homme. Un président, que tous ont suivi, ont accepté et ont respecté.

Cher Baptiste, tu es juste, loyal et sincère. Des qualités qui t'ont aidé à conduire les débats, parfois intenses, de notre hémicycle. À l'écoute et pragmatique, je pense pouvoir dire sans me tromper le plaisir que toutes et tous ont ressenti cette année.

Une année rythmée par le changement, la contrainte et le doute. Une année de difficultés où la flexibilité et la résilience furent plus nécessaires que jamais. Mais ton calme admirable et ton sens du compromis ont permis de remplir les exigences du pouvoir législatif de notre canton.

Ton mandat se termine comme il a commencé ; hélas, sans champagne, sans cortège, sans fête ni musique. Mais finalement, le plus important est là. Nous sommes là, devant toi, félicitant et remerciant une personne compétente et altruiste. Le canton aura vécu cette année comme une chance de pouvoir compter sur ton engagement sans faille envers les institutions politiques. Et pour cela, fièrement, nous te disons merci.

Voilà, mon cher Baptiste, il est temps de te remettre, au nom du parlement neuchâtelois, la médaille du mérite, et je vous invite toutes et tous à vous lever !

(*Applaudissements.*)

DÉCLARATION DE CLÔTURE

Le président : – Il m'appartient maintenant de clore cette ultime session de la législature. Merci encore à toutes et tous pour votre travail durant ces quatre ans, et, selon la formule consacrée, Mesdames et Messieurs les membres du Grand Conseil et du Conseil d'État, au nom de la République et Canton de Neuchâtel, nous mettons un terme à la dernière session de la 50^e législature du Grand Conseil neuchâtelois.

(*Applaudissements.*)

Séance levée à 17h35.

Session close.

Le président,

B. HUNKELER

La secrétaire générale,

J. PUG